

# **- PROCÈS-VERBAL -**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 12 MARS 2024**

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.*

#### **MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

Christian AMBARD, Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE (présent aux rapports n°1-2-3-4-6-8-10), Cédric BARBIERO, Nora BELATTAR, Tassadit BELLABAS, Sandrine BELMONT, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Eliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE (présente aux rapports n°3-5-7-9-11-12-13), Clément DELORME, Anne DEMOND, Marysa DOMINGUEZ, Alain DONJON, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Bernard JAVAZZO, Pierre LAFORETS, Patrice LANGIN, Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI (présent aux rapports n°2-3-5-9-11-12-13), Bertrand MANTELET, Solange MARTELLACCI, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Maud MILLIER DUMOULIN, Jérôme MOROGE, Claude MOUCHIKHINE, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Christiane PLASSARD, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Jacques ROS, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SECHAUD, Bertrand SEGRETAIN, Philippe SOUCHON, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET.

#### **ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Claire BELLISSEN donne pouvoir à Michel BAARSCH

Marine BOISSIER donne pouvoir à Marlène BONTEMPS

Nadine BADR-VOVELLE donne pouvoir à Claude MOUCHIKHINE (pour les rapports n°5-7-9-11-12-13)

Patricia DAUVERGNE donne pouvoir à Solange MARTELLACCI (pour les rapports n°1-2-4-6-8-10)

Oihiba DRIDI donne pouvoir à Sandrine COMPTE

Benjamin GIRON donne pouvoir à Alexandre HEBERT

Marcel GOLBERY donne pouvoir à Thierry DUCHAMP

Jean-Charles KOHLHAAS donne pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE (pour les rapports n°1-2-3-4-6-8-10) et à Joëlle SECHAUD (pour les rapports n°5-7-9-11-12-13)

Philippe LOCATELLI donne pouvoir à Marion LECLERE (pour les rapports n°1-4-6-8-10)

Alexis MONTOLIU donne pouvoir à Maryse MICHAUD

Anne PASTUREL donne pouvoir à Marjorie MERCIER

Jean-Luc PAYS donne pouvoir à Christine CHALAND

Ahlame TABBOUBI donne pouvoir à David GUILLEMAN

Jean-Luc VIDALOT donne pouvoir à Clément DELORME.

**ABSENTS :**

Anissa HIDRI.

**ORDRE DU JOUR**

1 - Compte-rendu des Décisions du Maire.....	3
4 - Modification du tableau des effectifs.....	3
6 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique .....	3
8 - Protocole transactionnel avec Madame Souad VARGAS.....	4
10 - Avenant 1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole.....	5
2 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.....	5
3 - Rapport d'orientation budgétaire 2024.....	7
5 - Régime indemnitaire des agents de police municipale.....	23
7 - Accueil de jeunes en service civique au sein de la commune.....	26
9 - Maison du Pouvoir d'Achat.....	28
11 - Garantie d'emprunt - Association Échanges Francophones .....	32
12 - Mise en place de la gratuité pour les médiathèques d'Oullins-Pierre-Bénite.....	35
13 - Convention entre la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et le Centre Communal d'Action Sociale d'Oullins-Pierre-Bénite .....	37
Questions orales .....	39

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à tous.

*M. le Maire procède à l'appel nominal.*

### **Désignation du secrétaire de séance**

*Cédric BARBIERO est désigné secrétaire de séance.*

### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2024**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? *(Non.)* Je vous demande de l'approuver.

**Le procès-verbal du 30 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **1 - Compte-rendu des Décisions du Maire**

**M. LE MAIRE.-** Nous l'avons déjà vu en commission.

Je vous demande de prendre acte des décisions.

**Il est pris acte des Décisions du Maire.**

### **4 - Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, toute l'année, nous vous proposons d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs afin de poursuivre l'adaptation des services aux tâches et aux missions qui leur sont demandées.

- Au sein de la direction des politiques contractuelles, et pour une meilleure adéquation entre le grade et l'emploi, il est proposé de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des animateurs et de supprimer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs. En clair, il s'agit très simplement d'un agent de catégorie B qui passe de la filière administrative à la filière animation.

- Au sein de la direction de la culture, là aussi pour une meilleure adéquation entre le grade et l'emploi, il est proposé de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine et de supprimer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation. Il s'agit cette fois-ci d'un agent de catégorie C qui change tout simplement de filière, passant de l'animation à la culturelle.

Pour votre complète information, le CST réuni le 22 février dernier a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément. Je passe au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **6 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose d'exercer différentes missions pour le compte des collectivités qui le sollicitent. Ces missions sont régies par des conventions ponctuelles ou pluriannuelles.

Dans le but de simplifier sa gestion, le CDG propose depuis 2022 la conclusion d'une convention unique d'une durée de trois années, renouvelable une fois pour la même durée, soit jusqu'à six années.

Nous proposons l'adhésion aux sept missions suivantes : la médecine préventive, la médecine statutaire et de contrôle, la mission d'inspection hygiène et sécurité, le conseil en droit des collectivités, la mission en matière de retraite, la mission d'intérim et la mission référent déontologue pour les élus, aux tarifs que vous retrouverez dans le tableau de la délibération.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
2 abstentions (Bernard JAVAZZO, Maud MILLIER-DUMOULIN)**

*Ne prend pas part au vote : Philippe LOCATELLI.*

**8 - Protocole transactionnel avec Madame Souad VARGAS**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit du protocole transactionnel conclu avec Madame Souad VARGAS.

Mme VARGAS est propriétaire d'une maison située à l'angle de la rue Émile Zola et du boulevard de l'Europe à Oullins-Pierre-Bénite.

L'arrosage automatique qui avait été installé par la Ville à proximité de son mur d'enceinte a endommagé ledit mur.

Mme VARGAS a signalé ce dysfonctionnement auprès des services techniques de la Ville, lesquels ont constaté la dégradation du mur sur plusieurs dizaines de mètres carrés.

Mme VARGAS a fait réaliser les réparations nécessaires pour un montant de 3 388 € TTC. Ces travaux sont justifiés et cohérents compte tenu des dégâts constatés sur place par nos services techniques.

Mme VARGAS et la commune ont échangé au sujet de l'indemnisation du préjudice subi. Cela a conduit à la rédaction d'un protocole transactionnel consistant à indemniser Mme VARGAS à hauteur des travaux de réparation, soit la somme de 3 388 € TTC.

Aussi, je vous propose, chers collègues, d'approuver ledit protocole transactionnel annexé à la présente délibération et d'autoriser M. le Maire à le signer.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets aux voix la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**10 - Avenant 1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole**

**Rapporteur : M. GUILLEMAN**

**M. GUILLEMAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole.

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'aménagement de la place Anatole France et de ses avoisinants se terminent.

La Ville d'Oullins a anciennement conventionné avec la Métropole de Lyon pour prendre en charge la somme prévisionnelle de 415 000,00 € TTC en mai 2022.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite prendra en charge la somme définitive de 477 113,40 € TTC, soit une augmentation de 62 113,40 € TTC.

Cette augmentation est liée à la prise en compte des prix entreprises issus de la passation des marchés ainsi qu'aux demandes complémentaires de la Ville en cours de chantier et aux ajustements sur site liés à la réalité du terrain.

Les principales dépenses complémentaires sont liées :

- à la mise en place d'une borne pierre supplémentaire sur passage de la Ville
- aux travaux de terrassement réalisés manuellement et/ou à l'aspiratrice sur la rue Pierre Joseph Martin liés à des réseaux existants présents à faible profondeur
- à la reprise du réseau eaux pluviales qui était à trop faible profondeur à l'Est de l'église
- à la dissociation du réseau eaux pluviales / eaux usées à l'Ouest de l'église pour permettre l'alimentation de la cuve d'arrosage de la Ville

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous propose d'approuver celle-ci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je passe au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**2 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit de l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est tenu dans les six mois suivant son installation d'établir son règlement intérieur. Le projet de règlement intérieur a déjà été présenté aux présidents de groupes de l'opposition et retravaillé ensemble lors d'une réunion qui s'est déroulée le 6 février dernier.

Pour rappel, le règlement intérieur comprend des dispositions obligatoires telles que les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire dont nous allons parler tout à l'heure, les conditions de consultation des projets de contrats de service public, les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales, les modalités d'expression des conseillers dits d'opposition au sein des bulletins d'information générale diffusés par la commune et, enfin, les modalités d'organisation des missions d'information et d'évaluation.

Ce règlement comprend également des dispositions facultatives qui ont été ajoutées dans un souci de bonne organisation du Conseil et de transparence.

Je peux vous présenter la structure du règlement intérieur. Ce dernier est introduit par un préambule et une première partie rappelant quelques éléments relatifs au rôle de M. le Maire par rapport au Conseil municipal.

Il est ensuite structuré de manière chronologique :

- La préparation des séances du conseil, commissions spécialisées et générales.
- Les conditions de réunion du Conseil : convocation et accès aux dossiers préparatoires.
- La tenue des séances, présidence, secrétariat, pouvoir, questions orales, écrites, vœux, etc.
- L'information du public.
- Les procès-verbaux et la liste des délibérations.

Le règlement intérieur comprend également une dernière partie au sein de laquelle ont été ajoutées des dispositions diverses n'entrant pas dans une logique chronologique mais qui concernent essentiellement les droits des élus du conseil municipal.

Je vous propose donc d'adopter le projet de règlement intérieur qui figure en annexe de la présente délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Marlène.

J'ai une question de M. HEBERT.

**M. HEBERT.**- Bonjour.

Simplement pour expliquer notre position. Nous nous abstenons sur ce vote. Nous regrettons fortement que, contrairement à de nombreuses collectivités, la non-participation au vote soit comptée comme une abstention alors qu'elle n'en a pas le même sens. En effet, quand on s'abstient c'est qu'on ne sait pas dire si on est pour ou contre alors que quand on ne participe pas au vote c'est qu'on n'est pas concerné ou en désaccord avec l'élément concerné.

Que se passe-t-il quand un élu a un conflit d'intérêts, qu'il ne peut pas participer au vote, comment est-il comptabilisé ?

**M. LE MAIRE.-** On ne vote pas.

**M. HEBERT.-** Si un élu ne participe pas au vote comment est-ce comptabilisé ?

**M. LE MAIRE.-** C'est une abstention.

**M. HEBERT.-** Il est considéré comme une abstention alors qu'il ne participe pas au vote ?

**M. LE MAIRE.-** Il ne prend pas part au vote. On spécifie "ne prend pas part au vote".

**M. HEBERT.-** Donc, ce n'est pas une abstention.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas inscrit dans le règlement intérieur mais, si je comprends bien le sens de la question, si vous ne prenez pas part au vote il faut que soit inscrit dans le PV "ne prend pas part au vote".

Cela ne pose absolument aucune difficulté. Je ne crois pas qu'il soit spécifié dans le règlement intérieur qu'on procéderait différemment. Il n'est pas fait mention de ce cas de figure, donc il n'y a aucune difficulté pour cela.

Je n'ai pas forcément bien toujours saisi le "ne prend pas part au vote" mais ce n'est pas la difficulté et je suis certain que nous n'avons pas mentionné ce cas de figure dans le règlement intérieur. Donc, il n'y a aucune difficulté pour que si vous ne prenez pas part au vote nous le stipulions ainsi dans le procès-verbal.

**M. BAARSCH.-** La précision qui nous a fait penser à cette non-prise de part au vote est, en l'occurrence, pour le président du CDG, il n'est pas en abstention, il ne prend pas part vote. Donc, cela existe.

**M. LE MAIRE.-** Oui, c'est ce que je vous dis, cela existe et on le mentionne comme tel.

**M. BAARSCH.-** Nous avons lu sur un document que ce n'était pas intégré dans le décompte.

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas dans quel décompte.

Vous n'êtes ni pour ni contre, vous ne prenez pas part vote. C'est inscrit dans le procès-verbal. Il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,**

**8 abstentions (Jean-Charles KOHLHAAS, Michel BAARSCH, Benjamin GIRON, Alexandre HEBERT, Nadine BADR-VOVELLE, Claire BELLISSEN, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION)**

### **3 - Rapport d'orientation budgétaire 2024**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'année 2023 qui vient de s'achever restera une année charnière qui, grâce à la volonté et au travail de deux municipalités, aura permis l'éclosion d'une Commune Nouvelle. Grâce à elle, nous renforçons notre solidité financière et

nous pouvons envisager l'avenir plus sereinement eu égard à nos futurs projets structurants.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment essentiel de la démocratie locale. Il doit être mené dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, et il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qu'il me revient de vous présenter ce soir. Cette année, vous l'aurez compris, le ROB est un peu particulier, puisqu'il dresse le profil du premier budget primitif de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite que nous soumettrons au vote de cette assemblée le 9 avril prochain.

En premier lieu, je reviendrai sur la situation de nos finances au terme de l'année 2023, et donc le contexte dans lequel nous construisons nos prévisions pour 2024. J'enchaînerai ensuite sur les projets que nous envisageons pour l'année qui débute.

Parler de l'année qui vient de s'écouler suppose de nous livrer à un exercice un peu particulier puisqu'il nous faut parler de résultats non pas au singulier mais au pluriel. En effet, le résultat final qui sera affecté au budget 2024 sera constitué des résultats de la Commune d'Oullins, de la Commune de Pierre-Bénite ainsi que du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite. Le résultat 2023 se présenterait donc ainsi que vous pouvez le voir actuellement à l'écran.

Budgétairement parlant, ce que nous pouvons retenir de l'année 2023 tient dans les points suivants :

- La revalorisation des bases fiscales communales de +7,1% ;
- L'intégration dans la structure de nos recettes fiscales de la correction de notre coefficient correcteur intervenue fin 2022 et qui compte désormais pour près de 900 000 euros ;
- La revalorisation du point d'indice de nos agents au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de la filière de catégorie C ;

En 2023, les Communes d'Oullins et de Pierre-Bénite n'ont pas levé d'emprunt et se sont donc désendettées à hauteur de près de 3,1 millions d'euros. Ce désendettement permettrait ainsi à la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite de présenter un stock de dette de 47,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La situation financière de 2023 qui ressort des résultats consolidés des budgets évoqués précédemment et qui sera définitivement arrêtée au mois d'avril, présente donc un profil qui permettrait d'envisager cette année 2024 de manière à la fois sereine et ambitieuse comme nous allons le voir maintenant.

La loi de finances 2024 prévoit plusieurs axes en direction des collectivités territoriales sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour structurer nos orientations budgétaires, et notamment :

✎ L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est appréciée de 320 millions d'euros. Elle atteindra ainsi 27,24 milliards d'euros. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes et notamment 140 millions



d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

✎ La loi institue une dotation en faveur des communes nouvelles regroupant, l'année suivant leur création, une population inférieure ou égale à 150 000 habitants.

✎ L'aide à l'investissement local semble ne pas être remise en cause avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) notamment.

Nous en venons ainsi aux recettes de fonctionnement.

Au budget primitif 2024, les recettes prévisionnelles du chapitre « impôts et taxes » s'élèveraient à 37,1 millions d'euros. Les taux d'imposition demeureront inchangés en 2024.

S'agissant des dotations et participations, le passage en Commune Nouvelle permet à Oullins-Pierre-Bénite de bénéficier :

- d'un gel des DGF 2023 des deux communes à l'origine de la fusion ;
- d'une dotation d'amorçage établie à 15 euros par habitant (d'après l'article 248 de la loi de finances 2024) alors qu'elle était valorisée à 6 euros par habitant les années précédentes, soit un total de 562 500 euros pour l'année 2024.

Les produits des services et du domaine s'élèveraient à un peu plus de 3 millions d'euros. Leur structure est largement modifiée compte tenu de l'intégration dans le giron communal des crèches oullinoises auparavant gérées par le CCAS d'Oullins, mais aussi de certains services dont les recettes étaient comptabilisées dans le budget de la Ville de Pierre-Bénite, et qui seront désormais intégrées dans la comptabilité du CCAS de la Commune Nouvelle (je pense aux redevances du Foyer Ambroise Croizat).

S'agissant des dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général, qui regroupent toutes les dépenses quotidiennes qui permettent à la collectivité d'assurer son fonctionnement matériel, s'élèveraient à près de 10,3 millions d'euros. L'inflation des matières premières n'y est évidemment pas étrangère, celle des fournitures bien sûr, mais aussi celle des fluides et donc de l'énergie. Sur cet aspect, nous devons déplorer un doublement de la facture, puisque nous passons de 1,47 million d'euros en 2023 sur les deux communes à 2,89 millions d'euros envisagés pour 2024.

Les dépenses de personnel représenteraient quant à elles une enveloppe de 27,4 millions d'euros soit près de 58% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce budget supporte en année pleine :

- L'augmentation du point d'indice voulue par le gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- L'effet glissement vieillesse technicité naturel de la masse salariale,
- Les différentes réformes de filière établies en 2023,
- La consolidation de nos derniers recrutements.

L'enveloppe des atténuations de produits s'établirait à un peu plus de 1 million d'euros.

Les autres charges de gestion courante seraient estimées à près de 5,7 millions d'euros. Je vous rappelle que cette enveloppe est constituée des subventions versées au CCAS (1,1 million d'euros, considérant l'évolution de son périmètre), au théâtre de la Renaissance (705 000 euros), au centre de santé Benoît Frachon (250 000 euros) et au tissu associatif (2,5 millions d'euros, enveloppe 2023 reconduite à l'identique). J'ai le plaisir de vous annoncer que les 40 000 euros destinés aux dépenses imprévues seront reconduits. J'ai également le plaisir de vous annoncer que le Fonds d'Aide aux Projets Associatifs créé l'année dernière est reconduit, et doté de 30 000 euros.

Pour ce qui concerne les frais financiers, l'enveloppe prévisionnelle 2024 pourrait s'élever à près de 1,12 million d'euros.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement **S5**, le fonds de compensation pour la TVA, qui dépend de nos précédentes dépenses d'équipement, s'établirait à 1 million d'euros.

Cette année, ce sont près de 3,6 millions d'euros que la Commune s'apprête à aller recouvrer auprès de différents financeurs tels que l'État avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon au travers de la Conférence Territoriale des Maires ou de l'aide à l'investissement local.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous ne prévoyons pas d'emprunter en 2024. C'est la deuxième année consécutive à l'échelle de Pierre-Bénite, et la troisième à l'échelle d'Oullins. Nous pouvons nous en réjouir pour trois raisons. D'abord, bien sûr, parce qu'il est philosophiquement vertueux de financer ses dépenses grâce à l'épargne qu'on parvient à soi-même dégager. Également, parce que les coûts de financement restent toujours à un niveau élevé. Enfin, et surtout, parce qu'ainsi, nous conservons pour les années futures des capacités d'emprunt pour supporter les investissements structurants de la Saulaie que la Ville devra financer.

Il me reste à vous parler des dépenses d'investissement **S6**. Elles s'élèveraient en 2024 à près de 11,1 millions d'euros (hors restes à réaliser 2023). En voici le détail :

- 322 000 euros seraient prévus au budget pour financer la mise à jour de nos logiciels et licences ainsi que des études pour la réhabilitation du parking de la Mairie côté rue Raspail ainsi que pour la construction du gymnase et du futur centre nautique de la Saulaie.
- 481 000 euros seraient prévus pour la prise en compte du programme dédié à l'habitat dégradé, des subventions en direction des bailleurs sociaux qui nous aident à entretenir le parc de logements sociaux et la participation de la commune au programme de la ZAC de la Saulaie notamment.

- 647 000 euros seraient dirigés en direction des associations.
- 745 000 euros seraient également crédités en direction de la Culture.
- 239 000 euros seraient aussi fléchés pour les espaces verts.
- 130 000 euros seraient prévus pour l'agenda d'accessibilité de nos bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.
- La petite enfance serait dotée de 279 000 euros de crédits d'investissement.
- 2,8 millions d'euros ont été fléchés en direction des écoles d'Oullins-Pierre-Bénite dont 926 000 euros pour la création du restaurant au groupe scolaire Marie Curie.
- Près de 568 000 euros seraient dédiés à la sécurité.
- 2,2 millions d'euros seraient également inscrits pour la gestion de nos équipements sportifs dont 1,6 million d'euros pour le stade Lapallus (dont je rappelle que le budget global s'élève à 2,8 millions d'euros).
- La transition écologique ne serait pas non plus en reste avec une enveloppe de près de 1,2 million d'euros. Il s'agit du « budget vert » que les communes doivent désormais constituer.
- L'urbanisme et la voirie seraient crédités de près de 300 000 euros pour mener à bien leurs projets cette année.
- Enfin, 1,5 million d'euros de crédits seraient affectés à des travaux divers notamment dans les locaux administratifs et techniques.

Nous avons évoqué les crédits affectés aux remboursements des frais financiers liés au stock de dette de la Commune. Le remboursement du capital de celle-ci s'élèverait cette année à 3 123 000 euros. En 2024, nous désendetterions donc la commune de plus de 3 millions d'euros secs.

Comme chaque année, la présentation du ROB m'offre l'opportunité d'évoquer la gestion de nos ressources humaines.

L'union de nos deux collectivités constitue un défi d'ampleur sur le plan de l'organisation de nos services et de la gestion de nos talents. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'ensemble des agents des deux collectivités historiques ne constituent plus qu'une seule entité. Ce sont désormais près de 800 bulletins de salaire qui sont édités chaque mois.

La commune nouvelle a néanmoins vocation à s'inscrire dans la même logique que les deux communes historiques : celle de la maîtrise de la masse salariale. Je le disais tout à l'heure : le chapitre 012 représenterait en 2024 une enveloppe de 27,4 millions d'euros, contre 24,5 en 2023. Ce sont 563,31 équivalents temps plein qui sont envisagés en 2024, contre 573,55 en 2023.

En 2024, comme en 2023, nous investirons de gros efforts dans le dialogue social, dont nous ne répèterons jamais assez l'attachement que nous lui portons, dans l'adaptabilité de nos services, ou encore dans notre politique de prévention, à laquelle nous sommes particulièrement attentifs. Les enjeux sont nombreux : nos agents doivent apprendre à travailler ensemble ; pour faciliter

cela, nous devons faire converger les régimes existants, rendre notre nouvelle commune attractive ou encore renforcer notre communication interne.

Cela va sans dire, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite s'inscrit naturellement dans la promotion et la garantie de l'égalité professionnelle, à travers par exemple l'égalité de rémunération, dans l'accès aux formations ou en termes d'évolution professionnelle, par exemple.

Je ne peux pas ne pas conclure cette présentation sans remercier notre Directeur Général, notre Directrice Générale Adjointe, notre Directeur des Finances et notre Directrice des Ressources Humaines pour la préparation de ce rapport.

Le budget 2024 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal le 9 avril prochain sera la premier de la Commune nouvelle et aura vocation à la fois à confirmer la pertinence de cette audacieuse initiative, et à assumer politiquement nos ambitions : développer le stade Lapalus, lancer le nouveau quartier de la Saulaie, accroître la vidéoprotection de notre territoire, investir dans nos écoles, unir et fédérer la population à travers la culture et nos évènements festifs, miser sur la transformation écologique et la performance énergétique.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre longue attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup, Clément.

Je cède la parole à nos collègues. Nous avons une première question de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Bonsoir, Monsieur le Maire, Madame la Maire déléguée, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

En préambule de ma première intervention je souhaiterais aborder les conditions de préparation du Conseil municipal, à savoir les questions que les élus d'opposition posent en commission municipale une semaine avant le Conseil et la réponse qui leur est apportée ou non.

Il arrive, en effet, que les questions posées demandent une recherche et une réponse écrite, ce fut le cas en Commission Finances où il vous a été demandé le nombre des agents municipaux ainsi que les bâtiments municipaux concernés par la rénovation énergétique.

Ma question, tout d'abord, ne pensez-vous pas que le délai de réponse, en revanche, n'est pas correct ? La réponse à la question posée en Commission Finances nous a été envoyée hier, 11 mars, soit la veille du Conseil. La réponse aux questions posées en Commission Affaires Sociales nous sera donnée, nous a-t-il été écrit hier, en Conseil municipal. Quant à la question des bâtiments municipaux concernés par la rénovation énergétique, pas de réponse.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 de cette nouvelle commune qu'est Oullins-Pierre-Bénite nous brosse le contexte mondial de crise sanitaire, d'abord, puis de guerre en Ukraine et ses répercussions économiques pour le pays et pour les communes en particulier.

Ces dernières doivent encaisser les hausses des prix de l'énergie et de tous les prix en général que l'on nous présente comme étant toutes liées aux difficultés d'approvisionnement.

Ce contexte d'inflation, même si celle annoncée pour 2024 serait en baisse par rapport à 2023, pèse fortement sur les dépenses des ménages, bien sûr, mais sur celles des collectivités aussi.

On voit que la loi de finances 2024 a intégré, pour aider les communes à faire face à la situation budgétaire, une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes et que la dotation attribuée pendant trois ans aux communes nouvelles (le plan d'amorçage) a été augmentée la passant de 6 € à 15 € par habitant.

De même, la part garantie au titre de la DGF n'est, elle, pas baissée pour les communes nouvelles, c'est donc une bonne nouvelle.

Nouveauté dans le budget de toutes les communes de France, communes nouvelles ou pas, le budget vert. L'État demande aux communes de mesurer l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement et augmente le fonds vert destiné à soutenir ces investissements verts centrés sur la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires.

Ce rapport d'orientation budgétaire est le premier de la commune nouvelle. Nous nous attendions de fait à élire de nouvelles orientations par rapport aux précédentes, fruits récoltés de la fusion et, puisque vous argumentiez la nécessité de la fusion par les économies budgétaires réalisées, l'estimation de celles-ci pour 2024 mais rien n'est dit dans ce ROB.

Nous trouvons en fait dans le ROB des aménagements budgétaires liés aux pratiques des deux anciennes communes, à savoir le service petite enfance géré désormais par la ville nouvelle et non plus par le CCAS comme c'était le cas pour Oullins et les foyers de personnes âgées gérés désormais par le CCAS et non plus par la ville comme c'était le cas pour celui de Pierre-Bénite (le foyer Ambroise Croizat).

La cuisine centrale de Pierre-Bénite sera toujours le fournisseur des trois groupes scolaires de l'ex-commune de Pierre-Bénite et de son foyer pour personnes âgées, sa potentielle extension à Oullins n'est, en tout cas, pas pour cette année.

Souhaitons que le projet de cuisine centrale partagé par six communes de notre circonscription métropolitaine et étudié dans le cadre de la conférence des maires et du financement de la Métropole de Lyon se concrétise et puisse bénéficier aux restaurants scolaires et seniors du périmètre géographique oullinois.

Le fonds vert de l'État vous montre le chemin de l'investissement que vous annoncez dans la rénovation énergétique des bâtiments et la renaturation des écoles.

Nous attendons donc le schéma directeur des énergies qui doit nous être présenté avant cet été, nous a-t-il été dit en commission. Je vous assure là aussi du soutien financier de la Métropole de Lyon comme elle l'a déjà fait pour le cheminement piéton entre la rue de la Camille et la rue Tupin et les cours d'école Jean de La Fontaine, Marie Curie.

La Région, quant à elle, vous montre le chemin de l'investissement dans la sécurité en finançant toujours plus de caméras de vidéosurveillance mais réduire les actes de délinquance et assurer la tranquillité publique sont-ils

l'œuvre unique des caméras ? La réponse est non, je pense, quand on voit que les vols à la voiture bélier, les vols de vélos, les cambriolages se multiplient malgré les caméras semées partout.

L'investissement à faire en priorité et en complémentarité n'est-il pas celui de la présence humaine des policiers de proximité qui devraient pouvoir parcourir les quartiers autrement qu'en voiture, de la vie permanente dans les quartiers, des services publics dans les quartiers, des commerces dans les quartiers, des rencontres entre les habitants ?

2024 est aussi l'année des premiers équipements publics dans le cadre du réaménagement du quartier de La Saulaie dont le gymnase implanté dans le parc sportif situé le long de la voie ferrée. Nous avons voté la délibération portant sur le dossier de réalisation de la ZAC de La Saulaie et la convention financière à passer entre la Ville d'Oullins, la SERL et la Métropole de Lyon au Conseil de la Métropole du 11 et 12 décembre 2023 et approuvé le projet de programme des équipements publics. La ZAC prend en charge le financement du gymnase d'ailleurs à hauteur de 70 %. La Métropole et la commune contribuent, bien sûr, comme vous l'indiquez dans le ROB, et je me réjouis que 2024 soit le marqueur opérationnel de ce réaménagement qui va s'étendre sur plusieurs années.

Sinon, pas de nouvel emprunt en 2024. C'est à la fois une bonne nouvelle car cela peut signifier que la commune investit sur ses fonds propres et appelle suffisamment de fonds et de subventions. Vous avez annoncé un poste dédié à la recherche des financements dont on sait que certains sont complexes et c'est bien, pas qu'ils soient complexes mais qu'un poste soit dédié.

Mais c'est aussi le signe que la dette est lourde et que les nombreux emprunts toxiques contractés dans les années antérieures ainsi que leur renégociation et les pénalités qu'elles coûtent depuis à la commune étranglent et coupent les possibilités d'investissement que permettrait l'emprunt.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous allons prendre les deux autres questions.

Nous avons M. MANTELET.

**M. MANTELET.-** Merci.

Voici donc qu'arrive le premier budget de la commune nouvelle, qui doit confirmer la nécessité et l'urgence d'une fusion face aux restrictions budgétaires de l'État. Il s'agit effectivement d'un budget de transition dans lequel on retrouve les projections du cabinet KPMG, présentées l'an dernier.

La ville va donc profiter des aides ponctuelles de l'État pour réaliser de nombreux travaux d'équipement, très bien.

Néanmoins, j'ai été assez surpris des dépenses d'équipement dédiées à la sécurité, une somme de plus d'un demi-million d'Euros, et uniquement pour l'achat ou l'entretien de caméras. Cela est proposé dans un contexte où la ville peine à compléter les effectifs de police municipale. Face à la pénurie de personnel, on recourt à nouveau à la technologie.

Je suis, vous le savez, plus que dubitatif face au développement de la vidéosurveillance. Nous en avons souvent parlé ici. Mais pour étayer mon

propos j'aimerais revenir sur ce qui s'est passé en début d'année, dans la Grande Rue d'Oullins, et plus précisément au magasin des Cycles Blain.

Celui-ci a été cambriolé à la voiture bélier et 6 vélos, dont 5 électriques, ont été dérobés. C'est d'autant plus terrible que déjà en décembre, ce même magasin avait été victime d'un cambriolage similaire lors duquel 5 autres vélos électriques avaient déjà été volés.

Dans les deux cas, la scène a été filmée par des caméras de vidéosurveillance, scène qui a duré une dizaine de minutes à chaque fois, sans que les malfaiteurs ne soient dérangés. Alors je ne sais pas où en est l'enquête, mais ce que je sais c'est que même si tous les casseurs sont retrouvés, la marchandise est définitivement perdue. Et c'est là un problème que j'avais évoqué il y a quelques années à propos du cambriolage dont avait été victime l'opticien qui se trouve en face de la mairie : méfait filmé sous toutes les coutures, plusieurs milliers d'Euros de marchandise dérobés mais impossible à retrouver.

Pour revenir aux Cycles Blain, je répète que la scène a duré une dizaine de minutes à chaque fois. Si nous avons conservé un commissariat de police à Oullins, avec des équipages en nombre suffisant, les forces de l'ordre auraient eu largement le temps d'intervenir avant que les malfaiteurs ne partent avec leur butin. Et c'est bien là ce qui est demandé par les victimes de cambriolage, que ce soit des commerçants ou des particuliers.

Dans ce budget, vous allez donc nous proposer un renforcement technologique là où nous avons encore et toujours besoin de renforcement humain. Et je ne parle pas de police municipale, qui n'a pas à remplacer police secours, je parle bien de moyens de la police nationale qui manquent sur notre territoire.

Merci.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Bonsoir.

Je vais lire l'intervention de Jean-Charles KOHLHAAS qui n'a pas pu être parmi nous ce soir à cause d'un engagement pris avant l'annonce tardive de ce Conseil municipal le 30 janvier.

Par ailleurs, je profite de cette intervention pour demander que soit fourni le calendrier des commissions et des conseils municipaux avec une visibilité sur six mois comme c'était l'usage auparavant à Oullins afin que nous puissions nous organiser en fonction. Je rappelle que le Conseil municipal à Oullins était les jeudis, donc nous avons libéré nos jeudis, là il nous faut une organisation.

Je commence l'intervention. Comme il est dit dans votre document, vous nous présentez les orientations budgétaires d'un budget en transition. Les comptes administratifs des deux communes seront présentés au prochain Conseil du mois d'avril dont la date du 9 avril vient d'être annoncée par M. DELORME.

Les éléments de votre présentation qui nous paraissent saillants sont les suivants :

➤ Le premier élément, l'augmentation des coûts de l'énergie de 100 %, soit une augmentation de 1,4 M€ qui justifie encore plus l'urgence d'une réelle politique de transition écologique énergétique.

À ce propos, la rénovation de la façade de l'école de musique pour 400 000 € comprend-elle bien une rénovation thermique ?

➤ Deuxième élément, l'augmentation des charges de personnel qui vont représenter 58 % du budget de la commune nouvelle contre moins de 50 % pour la commune d'Oullins au CA de 2022.

Par ailleurs, dans votre graphique de la page 20 la somme des charges de personnel des deux communes s'élevait à environ 24,5 M€ en 2023 et vous prévoyez 27,4 M€ en 2024, soit près de 10 % d'augmentation alors que le graphique suivant montre une baisse des effectifs, certes très légère.

➤ Troisième élément, le budget de la transition que vous présentez comme un budget vert. Un budget vert que vous devrez nous présenter est celui de l'évaluation de l'impact environnemental de toutes les dépenses inscrites au budget et non seulement une petite partie verte du budget.

Ce budget de la transition se limite à 562 000 € à mettre en regard de nos dépenses énergétiques de 2,8 M€.

Vous y ajoutez les divers budgets nature dont la végétalisation de la cour d'école de Haute Roche bien nécessaire, évidemment, mais pour 500 000 €. Pouvez-vous nous indiquer la surface que vous souhaitez végétaliser ?

➤ Quatrième élément, votre graphique page 37 du profil d'extinction de la dette montre s'il le fallait encore la situation difficile dans laquelle se trouve notre commune nouvelle. En effet, notre capacité à emprunter à nouveau pour des investissements lourds et structurants est encore éloignée si nous ne voulons pas remonter le podium des villes les plus endettées de France.

Enfin, pour conclure, nous regrettons que votre volonté de conduire une fusion TGV de nos deux communes ait pour conséquence que l'agenda social et le nécessaire dialogue social lié à la mise en cohérence des conditions de travail et du régime indemnitaire des agents des deux communes soient postérieurs à cette fusion.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je cède la parole à Clément DELORME.

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire.

Je m'efforcerai de répondre aux uns et aux autres, en particulier sur les points financiers et RH.

Madame SECHAUD, en premier, puisque vous avez pris la parole au départ, vous avez rappelé combien nos contraintes sont fortes et je vous en remercie parce que nous ne rappellerons jamais assez combien nous devons absorber dans nos budgets communaux des décisions qui ne dépendent pas de la politique municipale. Nous l'avons beaucoup dit dans les mandats précédents mais je rappelle la question de la réforme des rythmes scolaires, la question des dotations de l'État qui ont chuté (15 M€ sur Oullins et Pierre-Bénite depuis 2014, c'est considérable).

Donc, on ne rappellera jamais assez les contraintes qui s'imposent à nous mais pas que des décisions gouvernementales, on l'a dit, la hausse de l'énergie s'impose à chacun et c'est vraiment le point de départ de la construction budgétaire, ce sont des contraintes qui s'imposent à nous.

Ensuite, Madame SECHAUD, vous évoquez, à raison là aussi, un certain nombre d'opportunités que la commune nouvelle nous offre. Je veux croire qu'il



s'agit là peut-être d'un début d'adhésion de votre part et nous ne pouvons que nous en réjouir.

D'ailleurs, vous dites souhaiter déjà des économies. Vous nous interpellez sur les économies d'échelle que nous pouvons produire. Elles viendront, nous vous l'avons bien dit en commission. Elles viendront parce que cela va de soi dans le cadre d'une union de deux communes. Mais l'objectif aujourd'hui était véritablement en priorité de retrouver des marges de manœuvre et les mesures que le projet de loi de finances pour 2024 a prévu mais je l'ai dit tout à l'heure : le maintien de la DGF, la revalorisation de la dotation d'amorçage. Tout cela ce sont de bonnes nouvelles et nous pouvons en profiter à travers cette initiative.

Et puis je vous remercie également, Madame SECHAUD, de votre remarque sur la nécessité de chercher des financements. C'est un effort que les communes doivent faire. Nous le faisons de mieux en mieux d'année en année. J'en profite pour saluer le travail de la direction des finances et de son directeur qui est présent dans cette salle ce soir.

Et puis vous rappelez là aussi, Madame SECHAUD, et je vous en remercie, la bonne nouvelle que constitue le fait de ne pas emprunter. Je sais que c'est un sujet auquel vous êtes sensible et je suis heureux, en l'occurrence, de vous donner satisfaction.

Monsieur MANTELET, ensuite. Je ne m'étendrai pas sur les questions de sécurité qui ne dépendent pas de ma compétence mais je suis obligé de relever qu'on ne peut pas dire que notre politique de sécurité se limite à la vidéoprotection. Là, je reprends ma casquette RH pour rappeler les efforts faits en termes de moyens humains, de moyens techniques également parce qu'il s'agit aussi d'équiper nos policiers municipaux. Il y a des embauches, bien évidemment. Nous aurons deux équipes complètes de 11 policiers municipaux le jour, 11 policiers municipaux la nuit. De vrais efforts sur le plan humain sont faits.

Je sais votre allergie à la vidéoprotection mais vous ne pouvez pas non plus reléguer les efforts faits sur le plan des ressources humaines en la matière.

Et puis je rebondirai sur votre expression de budget de transition. Non, c'est un budget d'action. C'est un budget d'impulsion. C'est un budget de détermination parce que les Oullinois et les Pierre-Bénitains - et certains nous regardent ce soir en direct sur les réseaux sociaux - n'ont pas le temps d'attendre. Ils n'ont pas le temps de voir passer un budget de transition en se disant que les vraies décisions seront prises l'année prochaine. Il faut les prendre dès à présent.

Je crois qu'après l'exposé que j'ai pu vous faire tout à l'heure on voit et on remarque à quel point des actions fortes sont menées. On l'a beaucoup dit sur les dépenses scolaires, on l'a dit aussi sur les dépenses de petite enfance, on l'a dit aussi sur la question de la rénovation énergétique. Cela fait vraiment partie des axes majeurs inhérents à la construction de ce budget-là. Donc, non, ce n'est pas un budget de transition, c'est vraiment un budget d'action parce que nous le devons aux Oullinois et aux Pierre-Bénitains qui attendent cela de nos élus.

Ensuite, Madame BADR-VOVELLE, vous m'interpellez, enfin M. KOHLHAAS à travers votre voix. J'entends bien, je comprends la question que vous vous posez sur la hausse qui n'est pas neutre, en effet, des dépenses de ressources

humaines entre 2023 et 2024 tandis qu'on vous annonce une stabilité de nos effectifs.

Je l'ai dit, en 2024 nous allons supporter en année pleine des décisions qui ne dépendent pas de notre volonté municipale comme la hausse du point d'indice. Sur 800 agents, 1,5 % ce n'est quand même pas rien. Nous avons aussi des réformes sur les agents de catégorie C dans la filière médico-sociale.

Évidemment, attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, c'est une bonne nouvelle pour nos agents et nous sommes ravis que leur pouvoir d'achat puisse s'améliorer mais sur le plan des finances c'est une charge (je sais que M. MANTELET n'aime pas ce terme) que nous devons assumer et là aussi nous sommes toujours dans le cadre des dépenses qui nous sont imposées et des contraintes qu'il faut assumer.

Sur la question de la dette, vous le dites, c'est votre rôle, mais avec Mme POUZERGUE en particulier nous avons toujours dit et nous sommes très lucides à ce sujet sur le fait qu'effectivement nous avons un stock de dettes qui est important.

Mais il faut aussi mettre ce stock de dettes en regard avec notre capacité de désendettement. Je n'ai pas le chiffre en années, parce que le nombre d'années pour désendetter est un peu l'indicateur que l'on relève année après année qui nous permet de déterminer si on est en bonne santé ou moins bonne santé. Je n'ai pas de chiffre à vous donner aujourd'hui parce que les résultats ne sont pas complètement arrêtés au 31 décembre mais dans les prochaines semaines et notamment lorsqu'il nous faudra voter le budget je serai en capacité de vous donner un chiffre et on sait que lorsqu'on est entre 8 et 12 années de capacité de désendettement théorique, malgré un stock de dette important, parce qu'on a aussi des recettes, parce qu'on arrive à dégager de l'autofinancement, cela démontre le sérieux budgétaire que l'on met en œuvre pour aller dans le sens du désendettement.

Et puis, Madame BADR-VOVELLE, vous avez voulu me fâcher en me parlant du dialogue social. Je ne vous en veux pas mais je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites sur le fait qu'au fond on enjambe un peu le dialogue social en attendant la création de la commune nouvelle pour lancer des opérations.

Le dialogue social, depuis l'élection notamment des partenaires sociaux le 8 décembre 2022, ne s'est jamais arrêté ni avant le lancement du projet de commune nouvelle ni pendant ni évidemment après.

Évidemment, on a été obligé de lancer les groupes de travail dans le cadre de la convergence des régimes, pour des questions juridiques et des raisons évidentes dès l'instant qu'au mois de novembre on a voté et validé ici en Conseil municipal, y compris à Pierre-Bénite, le fait que ça y est, on y va.

On ne va pas lancer des programmes de convergence si les élus du Conseil municipal ne se sont pas prononcés de façon formelle là-dessus. Donc, on a attendu pour lancer des groupes de travail de convergence le vote du Conseil municipal. D'ailleurs, cela n'a pas tardé, dès le lendemain le premier groupe de travail se réunissait. Donc, on n'a pas tardé.

En effet, les décisions les plus urgentes ont été prises de façon immédiate. Janvier, février, mars, la commune nouvelle est lancée. Tous les chantiers sont

ouverts, et dès déjà la semaine passée, on est quand même encore au mois de mars, je considère que c'est le début d'année, pas tout à fait la fin, on a lancé l'un des grands chantiers majeurs sur le plan RH, c'est-à-dire la convergence des régimes indemnitaires. C'est un chantier majeur sur lequel les partenaires sociaux sont moteurs.

Je tiens et vous me donnez l'opportunité, Madame BADR-VOVELLE, je vous en remercie, à travers votre question de remercier et de saluer la qualité du travail des partenaires sociaux avec lesquels on peut échanger même si forcément il a pu avoir, notamment au moment de l'automne, des manifestations, mais, somme toute, naturelles compte tenu du bouleversement qui était en train de se dessiner. Depuis, la porte est ouverte, le dialogue est franc, le dialogue est direct, le dialogue est très riche. Je ne peux que m'en féliciter.

J'en profite aussi, puisque vous m'en donnez l'occasion, pour remercier Stéphane MIGNERY, Cécile HAVET et Marion DUPONT pour la qualité extraordinaire du travail qu'ils réalisent et tout le service des ressources humaines.

J'espère avoir répondu à peu près sur les questions que vous m'avez posées.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Il restait deux questions.

**M. LE MAIRE.-** Attention, nous ne sommes pas en commission sur les questions très techniques. Je ne sais pas, s'il s'agit de la façade de l'école de musique et de la surface de la cour de Haute Roche...

**Mme BADR-VOVELLE.-** On voudrait savoir s'il y aura une rénovation thermique ou pas.

**M. LE MAIRE.-** On va vous répondre. C'est typiquement le genre de questions traitées généralement en commission.

Oui, bien sûr que nous sommes sur l'étude de la rénovation de la façade de l'école de musique côté Pierre-Bénite avec la volonté, si techniquement c'est la meilleure des solutions, de faire de l'isolation par la façade, par l'extérieur. Mais, encore une fois, nous n'avons pas la réponse à cette question-là.

Quant à la surface de la cour de l'école de Haute Roche, nous n'avons pas, là, la surface exacte mais il s'agit de toute la cour.

Nous avons mené une concertation depuis maintenant près de deux ans sur la végétalisation de la cour des deux écoles. Nous avons associé les enfants, les parents, les ATSEM, le corps enseignant, les services techniques. Cela fait déjà quelques années que nous travaillons à la réalisation de cet aménagement très attendu.

**Mme SECHAUD.-** Un petit aparté. Déjà, M. DELORME qui n'a entendu qu'une partie de mon propos au sujet des emprunts. J'ai dit que le fait de ne pas emprunter pouvait être une bonne chose, cela veut dire qu'il y a assez de dotations. Mais j'ai dit aussi que c'était peut-être dû au stock de la dette, comme vous l'appelez, qui empêche de prendre d'autres emprunts puisque l'on serait dans l'incapacité de tout rembourser. Vous n'avez entendu qu'une partie de mon propos.

Monsieur le Maire, je voulais vous réinterpeller par rapport au délai tenu pour rendre réponse aux questions. Comme je vous le précisais, une partie de la réponse aux questions posées a été rendue hier. Je trouve que ce n'est pas très satisfaisant du fait que vous devez bien vous douter que nous travaillons sur nos interventions le week-end et que lorsque les réponses arrivent la veille du conseil qui est un mardi ce n'est pas correct, à mon sens.

D'autre part, il est encore moins correct de nous dire que les réponses arriveront en conseil municipal et encore moins qu'elles n'arrivent pas.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce point, quand la commission a lieu le mardi soir tard cela veut dire qu'il reste aussi aux agents de la collectivité mercredi, jeudi et vendredi si vous voulez qu'on aille plus vite.

Sur un certain nombre de questions c'est possible. Sur d'autres, je ne m'engagerai jamais à cela, j'en suis navré et je comprends, plus vous avez en amont la réponse, mieux vous travaillerez dessus. Mais il y a un moment nous sommes aussi limités par le temps. Pour vous c'est très dur d'avoir la réponse la veille pour travailler sur un conseil qui a lieu le lendemain mais pour nos agents trois jours pour formuler une réponse à une question parfois complexe, technique, qui va demander d'aller chercher un certain nombre d'éléments dans différents services, voire parfois auprès d'intervenants extérieurs, c'est aussi très compliqué parce qu'en plus nos agents ont le souci de vous répondre mais ils ont aussi deux, trois petites autres choses à faire à côté.

Vraiment, vous pouvez compter sur nous pour faire en sorte d'aller le plus rapidement possible pour les réponses. Après, je suis certain malheureusement que parfois ce cas de figure reviendra si la question demande une réponse complexe. Trois jours ce n'est pas suffisant. Mais on fera le maximum, toutes nos équipes ont cette orientation de la commande politique sans aucune difficulté. On fera vraiment de notre mieux.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Je voulais revenir sur ma demande sur la visibilité du calendrier des prochains conseils municipaux et commissions.

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr. On vous l'envoie dès que possible, au moins sur un temps de six mois. C'est possible sans aucune difficulté.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Ce n'est pas correct pour le budget.

*(Propos inaudibles.)*

**M. LE MAIRE.-** Vous avez eu la date fin janvier pour aujourd'hui.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Mais pour le prochain conseil on vient d'avoir la date.

**M. LE MAIRE.-** Mais comme vous avez commencé en disant que vous déploriez l'absence de M. KOHLHAAS parce que vous aviez été prévenus tardivement, c'est-à-dire fin janvier, de cette date qui est mi-mars, d'accord, tout le monde est bien pris, il n'y a pas de problème, je comprends qu'on ait des agendas pas possibles.

On va essayer d'avoir encore plus de visibilité. Six mois c'est sans doute bien mieux. Je m'y engage.

Merci beaucoup à Clément DELORME pour l'exposé de ces orientations budgétaires.

Un simple mot quand même puisque j'ai entendu quelques retours par rapport à notre présentation qui m'ont surpris. J'ai notamment entendu qu'on présentait un budget qui était encore étranglé par une dette lourde. Je pense que pourtant Clément a été très clair. Je vous invite à faire le tour des autres collectivités et des autres communes actuellement et à aller écouter les orientations budgétaires des communes, le vote des budgets puisqu'un certain nombre de communes ont voté leur budget, mais aussi d'autres collectivités comme la Métropole, le Département du Rhône. Nous sommes dans une situation extrêmement compliquée pour les collectivités et vous l'avez rappelé.

Aujourd'hui, la question qui se pose dans la plupart de ces assemblées municipales est de savoir à quel point on va alourdir la dette, de savoir à quel point on va augmenter les impôts pour s'en sortir et quels investissements on stoppe, on met en pause et on ne sait pas d'ailleurs quand est-ce qu'on les reprendra, si on les reprendra un jour. C'est cela la réalité de nos communes aujourd'hui.

Et si nous avons eu un certain nombre d'annonces au niveau du projet de loi de finances, je retiens les mots du ministre des Finances il y a quelques jours qui nous annonce à nouveau un coup de rabot de 10 Mds€ notamment en direction des collectivités territoriales. Mais on n'en est qu'au début. On a du mal à le dire en France mais on est en période de récession.

Souvent dans ces cas-là qui en pâtissent les premiers ? Ce sont les collectivités locales. On l'a vu depuis un certain nombre d'années. Je ne vais pas revenir sur la baisse des ressources et notamment de la DGF initiée sous le mandat de M. HOLLANDE. C'est catastrophique pour nos communes.

Quand je regarde comment arrivent à s'en sortir nos collègues, on se retrouve relativement souvent, ils ne savent plus par quel bout prendre leur budget.

Ici, il se trouve qu'on a un discours différent. Je sais que vous n'êtes pas encore, pour un certain nombre d'entre vous, convaincus par la nécessité de se retrouver ici tous ensemble mais pourquoi est-ce qu'on tient un discours différent ? Parce qu'on s'est mis ensemble et qu'on a mutualisé nos moyens.

Vous vous retrouvez sur des orientations budgétaires où on vous dit que la dette va encore baisser, où on vous dit qu'il n'est pas question d'augmentation d'impôt, où on vous dit aussi qu'on va avoir un projet et un programme ambitieux d'investissement. Je vous invite vraiment à trouver un budget aussi ambitieux dans d'autres collectivités et notamment les communes.

Quelques mots seulement, j'ai bien noté Monsieur MANTELET que la sécurité était une de vos priorités. Cela tombe bien, vous allez totalement vous retrouver dans notre vision pour notre commune. Vous voulez surtout davantage d'effectif, nous sommes deux et nous sommes d'ailleurs beaucoup plus nombreux à vouloir davantage d'effectif.

Je vous rejoins sur le fait de dire qu'on n'est pas là pour pallier le manque de l'État. Je suis d'accord avec vous. J'ai eu en face de moi pendant dix ans un collègue du parti communiste qui me disait que la mairie n'est pas là pour augmenter ses effectifs de police municipale parce que c'est à l'État de le faire, parce que c'est l'État qui dépeuple notre commissariat qui aujourd'hui est fermé le vendredi soir, qui rouvre le lundi matin. Je comprends cette logique. La sécurité est le sujet de l'État en priorité.

Sauf que c'est bien beau de dire cela, on peut encore manifester, envoyer des courriers au ministre de l'Intérieur en disant : "Ça va bien vos effets de manche, vous arrivez en disant on rajoute des effectifs et puis trois ans après on se rend compte que vous n'avez rien rajouté si ce n'est des effectifs mobiles." mais quand vous êtes sur le terrain, que vous voyez les habitants qui vous disent que la société est de plus en plus violente, que quand ils appellent la police nationale personne ne vient parce que, forcément, ils sont pris ailleurs, il y a moins d'effectif, je ne peux pas me contenter de dire : "Oui, c'est la faute de l'État. Je suis bien d'accord avec vous, ce n'est pas normal, il n'y a pas assez de sécurité, il n'y a pas assez de policiers mais c'est la faute de l'État, nous, on ne peut pas grand-chose là-dessus." Je ne peux pas entendre ce discours.

C'est pour cela que nous n'avons jamais été d'accord avec votre collègue communiste et je pense que là-dessus nous ne serons pas d'accord.

Oui, la sécurité pour nous est une priorité mais aussi au niveau humain. Et au niveau des effectifs nous sommes 26 policiers municipaux. Bien sûr que nous pensons et que nous croyons à la présence humaine. C'est pour cela aussi qu'à Oullins maintenant vous avez des policiers municipaux jusqu'à 1 heure du matin. Ce ne sont pas des caméras, ce sont des effectifs. Ce sont des agents de police municipale qui chaque soir ou presque réalisent des interpellations. Tout cela est complémentaire avec les moyens de vidéosurveillance, mais pas seulement. Il n'y a pas que cela.

Oui, il y aura encore des cambriolages, peut-être dans la Grande Rue, peut être aussi auriez-vous pu parler des bureaux de tabac qui ont été cambriolés par des voitures béliers à peu près au même moment. Personne n'a dit ici, personne ne dira jamais que les caméras résoudront tout. Les effectifs de police municipale ou de police nationale ne pourront pas tout résoudre. Il continuera, malheureusement, à y avoir des cambriolages et, malheureusement, il continuera à y avoir ce fléau dans notre pays pour lequel les moyens ne sont absolument pas mis, celui du trafic de stupéfiants. Le sujet premier, majeur est celui-ci.

Oui, bien sûr, on se plaint des cambriolages et vous pouvez compter sur nous mais qu'est-ce qui gangrène tout, nos quartiers, en réalité partout notre ville, notre jeunesse ? C'est le trafic de stupéfiants.

Au niveau de la mairie nous mettrons tout en œuvre pour lutter contre ce fléau mais nous ne pourrons pas résoudre cette immense problématique tout seuls, nous le savons bien.

Déjà, ce n'est pas qu'un sujet de sécurité. La prévention est là, l'éducation. Bref, la présence humaine comme vous l'avez dit. Mais il faut aussi que l'État prenne ce sujet à bras-le-corps.

Un petit point, nous sommes beaucoup aidés sur la vidéo, vous l'avez dit Madame SECHAUD à juste titre, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous nous en félicitons, mais pas seulement sur la vidéo, sur l'équipement aussi des policiers.

Je vous le dis mais on en reparlera sans doute au gré des délibérations, la Région Auvergne-Rhône-Alpes aide beaucoup la commune mais pas que sur la sécurité, comme vous sembliez l'indiquer. Je pense qu'on aura bientôt un sujet notamment sur l'investissement dans nos écoles où la Région Auvergne-Rhône-

Alpes sera là aussi très présente. On a aussi des sujets sur la culture, il faudra qu'on en parle, où la Région Auvergne-Rhône-Alpes est extrêmement présente.

Tout cela pour vous dire que nous avons le début de l'explication de ce travail extrêmement conséquent que nous avons fourni depuis un certain nombre de mois de la volonté d'unir nos deux administrations. C'est de pouvoir, comme Clément l'a très bien rappelé, vous présenter très prochainement un budget qui n'impacte pas l'imposition de nos habitants, un budget qui n'impacte pas notre endettement mais un budget qui reste extrêmement ambitieux avec sur les années à venir des équipements municipaux qui seront nombreux sur l'ensemble du territoire avec dès cette année et cela a été très bien rappelé, un investissement très lourd sur nos écoles. On a parlé de Marie Curie. On a parlé de l'école Haute Roche. Bien sûr, on aura le stade Lapalus. Donc, le sport, la culture restent des pans importants de nos investissements.

La sécurité reste fondamentale. Il faudra que très rapidement nous montions à 200 caméras sur notre commune avec un CSU extrêmement opérationnel chez nous avec six agents au niveau du CSU de notre commune.

Et, bien sûr, cela a été rappelé, nous aurons des investissements très forts en matière de transition énergétique, notamment d'isolation de nos bâtiments.

Voilà ces quelques mots que je voulais apporter. J'en terminerai, comme l'a fait Clément, par remercier. D'abord, Marlène BONTEMPS puisque si nous en sommes là aujourd'hui c'est aussi parce que d'un côté à Oullins et Pierre-Bénite les équipes ont depuis déjà de nombreuses années travaillé à l'élaboration de budgets responsables et ambitieux. Mais je voudrais remercier également les services qui ont réalisé et cette année sans doute encore plus que d'autres parce qu'on est sur une année pas forcément toujours évidente en termes d'organisation, malgré tout on arrive à concilier à la fois la création d'une commune nouvelle et l'élaboration d'un budget extrêmement ambitieux, donc, Paul, l'ensemble des équipes des finances sont à remercier, évidemment Stéphane MIGNERY, Cécile HAVET et l'ensemble des agents municipaux qui sont très investis en la matière.

Je vous propose de passer au vote, un vote qui est un vote un peu particulier, vous le savez, sur le rapport d'orientation budgétaire. Il s'agit de voter pour savoir s'il y a bien eu un débat d'orientation. On ne vote pas pour ou contre des orientations mais simplement pour dire qu'il y a bien eu un débat ce soir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **5 - Régime indemnitaire des agents de police municipale**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.**- Merci Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En raison de la spécificité de leurs fonctions et de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la fonction publique d'État, le régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police Municipale fait l'objet d'une construction autonome.

- L'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF) est calculée en appliquant au montant mensuel du traitement un taux individuel, mais plafonné selon les cadres d'emplois. Les taux sont fixés à 25% pour la catégorie A (avec en sus la part fixe d'un montant annuel brut maximal de 7 500 euros), 30 % pour la catégorie B et 20 % pour la catégorie C.

- L'IAT est une indemnité qui peut être attribuée aux agents appartenant à certains grades de catégorie B ou C. Elle tient compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. Elle est versée mensuellement et le montant est calculé par application d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8. Nous vous proposons de retenir le coefficient de 8 pour les agents effectuant des fonctions de policiers municipaux sur le terrain, parce qu'armés, et de 3,83 pour les agents effectuant les fonctions de police administrative.

- Enfin, il est proposé de maintenir le treizième mois selon son application en vigueur dans la commune historique de Pierre-Bénite. Pour les agents anciennement oullinois, ainsi que les nouveaux arrivants, il est proposé de maintenir une prime de fin d'année à 1 050 € par an pour un agent à temps complet : 990 € annuels versés en 2 fois, et une prime de performance de 60 € versée en une fois en fin d'année.

Sachez par ailleurs que le CST réuni le 22 février dernier a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver vous aussi cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Il y a une question de Madame SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Monsieur le Maire, Madame la Maire déléguée, Mesdames, Messieurs les élus, la délibération dont il est question nous présente les trois primes octroyées aux agents de la police municipale dont la prime de fin d'année. Cette dernière est différente selon qu'elle est versée aux agents de l'ex-commune de Pierre-Bénite ou à ceux de l'ex-commune d'Oullins. Pour les premiers il s'agit d'un 13<sup>e</sup> mois, pour les seconds d'une prime de 1 050 €.

On sait qu'à Oullins nombreux sont les agents de la police municipale pour lesquels la création de la nouvelle commune et avec elle les conditions de travail ont été rédhibitoires, les décidant à quitter la commune pour prendre des fonctions ailleurs.

C'est sans doute ce contexte de départs en nombre et donc l'assouplissement d'un mécontentement qui vous ont conduit à maintenir la prime de fin d'année à son niveau antécédent et inférieur à celui de Pierre-Bénite sans l'harmoniser sur celle des agents pierre-bénitains.

Cette inégalité de traitement est à mon sens un mauvais signal envoyé aux agents de la police municipale qui subissent cette fusion et aux habitants qui flairent dans cette fusion de communes des arrangements à géométrie variable.



Mais la négociation est à venir, m'a-t-on répondu en commission, qui visera à atténuer, non à supprimer la différence.

De fait, cette délibération nous alerte sur les montants des primes dont peuvent bénéficier tous les agents de cette nouvelle collectivité et nous invite à être vigilants, notamment à vérifier leur montant selon que les agents exerçaient à Pierre-Bénite ou à Oullins.

Et puisqu'il est question de police municipale, puisque vous faites de la sécurité un marqueur de votre politique, puisque je tiens la proximité avec les habitants comme l'un des remparts à l'insécurité, peut-on espérer voir les policiers municipaux se déplacer hors centre-ville au rythme des habitants, c'est-à-dire en mode actif, que ce soit à pied, à vélo ou autre mais autrement qu'en voiture ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Clément.

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire.

Madame SECHAUD, c'est un point sur lequel vous nous avez déjà interpellés à la fin de l'année 2023 sur la question notamment des arrivées, des départs dans le cadre de nos effectifs de police municipale.

Vous dites qu'il y a eu des départs, je ne peux pas vous donner tort, mais il y a également des arrivées car nous arrivons à embaucher. Cela ne vous fait pas plaisir sans doute mais c'est la vérité. Heureusement, nous sommes attractifs.

Nous savions, néanmoins, que nous avions une marge de progression pour être attractif, pour recruter des policiers municipaux. C'est un métier pour lequel il y a une vraie concurrence entre collectivités. Ce sont toujours les plus grosses collectivités qui ont le plus de facilité à recruter et, là encore, vous me voyez venir, la commune nouvelle nous offre des opportunités que nous n'avions pas lorsque nous n'étions que Oullins ou que Pierre-Bénite. Donc, nous profitons aussi de cette opportunité pour monter le coefficient de l'IAT à 8, ce que nous n'aurions jamais pu faire en l'état lorsque nous étions et Oullins et Pierre-Bénite.

Pour nous c'est une vraie opportunité et nous misons beaucoup là-dessus.

Concernant la question de la prime sur laquelle vous m'interpellez et je ne peux pas vous le reprocher car c'est une question qui se pose à nous depuis déjà l'année 2023 où nous avons dressé tous les chantiers que nous aurions à affronter, nous avons bien identifié la question du 13<sup>e</sup> mois pierre-bénitain qui, comme cela vous a été dit lors de la Commission des Finances la semaine passée, est un acquis d'avant 1984. À ce titre, il ne peut pas être appliqué pour des questions juridiques de la même façon sur Oullins et Pierre-Bénite, en tout cas dans le cadre de la commune nouvelle.

Tout ce que l'on peut faire c'est maintenir ce qui existe et essayer de trouver un chiffre médian, convergeant pour augmenter la prime oullinoise telle qu'elle existait auparavant.

Mais, en effet, là encore pour des questions juridiques, on ne pourra pas adopter le même fonctionnement que les agents ex-pierre-bénitains.

Je suis sensible à titre personnel, mais nous le sommes tous ici, au fait que deux agents qui sont dans le même bureau, qui font le même métier, qui ont le

même travail, qui ont les mêmes tâches au quotidien aient des conditions de travail, notamment de rémunération, qui soient les plus équivalentes possible.

Je le disais, nous sommes entravés par des questions juridiques mais c'est sur cette base que les négociations ont démarré avec les partenaires sociaux dès la semaine passée, cela se prolongera tout le mois de mars et également sur le début du mois d'avril pour trouver un point d'équilibre qui soit de nature à contenter les uns et les autres.

Mais la question de l'équité est une question importante sur laquelle sur le plan RH en particulier nous sommes très attentifs.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément.

Un mot sur les effectifs de police municipale et leur mode de locomotion. Il n'y a pas que la voiture. Il y a les motos aussi, Madame SECHAUD. Il y a une brigade motorisée mais aussi des vélos. Il vous arrivera de croiser nos policiers plutôt en journée sur des vélos dans les parcs mais aussi en centre-ville, en pédestre.

Je n'ai pas envie qu'on se compare à chaque fois sur chaque sujet mais je pense que vous êtes au courant que depuis quelques années il y a un mercato incroyable des policiers municipaux dans chaque commune. Si on regarde autour de nous on a des effectifs depuis quelque temps totalement décimés en termes de police municipale.

Il se trouve que, nous, nous sommes quasiment au complet sur un effectif très important de 26. Et quand je dis 26 c'est sans compter les ASVP ni les membres du CSU. Cela doit vouloir dire quand même que les conditions ne sont pas si mauvaises que cela puisque nous avons un effectif quasi-complet, ce qui est très loin d'être le cas de la plupart des communes voisines.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
4 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET, Maud  
MILLIER DUMOULIN et Joëlle SECHAUD)**

### **7 - Accueil de jeunes en service civique au sein de la commune**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Service Civique créé en 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures hebdomadaires, et leurs missions sont orientées auprès du public, avec l'objectif de les mobiliser face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux. Il s'agit de leur proposer une opportunité pour mûrir, gagner en confiance et en compétences.

Ce Service Civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le Code du travail. Il donne lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier par la collectivité.

Pourquoi Oullins-Pierre-Bénite s'engage dans ce dispositif ? Parce que nous voulons développer une politique innovante en offrant aux jeunes de notre territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous avons une question de M. MANTELET.

**M. MANTELET.-** Le service civique doit permettre à un ou une jeune de s'engager dans un projet solidaire et citoyen et repose sur 8 principes :

- intérêt général
- citoyenneté
- mixité
- accessibilité
- complémentarité
- initiative
- accompagnement bienveillant
- respect du statut

Organiser l'accueil de quelqu'un en service civique nécessite donc d'avoir réfléchi à ces principes, d'avoir un projet à proposer, une démarche, un sens. Or, dans la délibération qui nous est proposée ici, si une présentation intéressante est faite du principe de service civique, l'absence de projet porté par la ville, de valeurs à transmettre et de démarche d'accompagnement est notoire.

Et lorsque le sujet a été abordé en commission, il nous a été répondu qu'il n'y avait aucun besoin repéré, pas de demande particulière, si ce n'est sur le jardin de la ville. Or cette délibération porte aussi bien sur la demande d'agrément que sur un accueil rapide, avec démarrage dès que possible...

Du coup, s'il n'y a pas de besoin repéré, pourquoi autant de précipitation ? Que devra faire le ou la jeune qui interviendrait sur le jardin ? Et pourquoi spécifiquement sur ce poste ? Comment est préparé le tutorat ?

Tout cela me semble bien précipité pour un besoin qui n'existe pas, si ce n'est pour bénéficier d'un dispositif qui pourrait éviter une embauche.

Merci.

**M. DELORME.-** Sincèrement, Monsieur MANTELET, je pensais que lorsqu'on parlait d'engagement, lorsqu'on parlait de jeunesse, lorsqu'on parlait d'intérêt général vous applaudiriez à deux mains. J'ai beaucoup de mal à comprendre la virulence de votre propos sur ce sujet, d'autant que lorsque la commission s'est déroulée la semaine passée nous avons été très clairs sur le fait que nous étions vraiment dans une délibération-cadre et que nous avons besoin de ce cadre

pour lancer les opérations le jour où un jeune toque à la porte de l'accueil central en disant : "Voilà, j'ai besoin ou j'ai envie ou j'ai l'opportunité de consacrer des heures pour travailler pour l'intérêt général dans le cadre de la municipalité".

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une situation concrète, nous sommes sur une délibération-cadre qui, à mon avis, ne pose pas encore de question sur les conditions matérielles et pratiques de recrutement, d'association de cette personne ou de ce jeune à une activité.

Et, puis, Monsieur MANTELET, vous semblez considérer qu'à Oullins-Pierre-Bénite on est parfaitement incapable d'accueillir un stagiaire, d'accueillir un apprenti. On le fait tous les jours, Monsieur MANTELET.

Je voudrais aussi rappeler, nous ne le disons peut-être pas assez, vous avez raison de nous le faire remarquer, nous ferons des efforts de communication en la matière, que toute l'année nous accueillons des jeunes en classe de 3<sup>e</sup>, en classe de 2<sup>nd</sup>e, maintenant en classe de 4<sup>e</sup> qui font des stages dans notre commune. La Direction des Ressources Humaines en particulier a élaboré il y a déjà quelques années, mais c'est mis à jour régulièrement, amélioré, des parcours d'intégration des parcours d'observation. Donc, on sait à Oullins accueillir des jeunes quelle que soit la façon de les accueillir, quel que soit le cadre juridique dans lequel on accueille les jeunes.

Je crois que les agents d'Oullins-Pierre-Bénite sont suffisamment formés et suffisamment compétents pour, tout en rendant un service public de qualité aux habitants, être en capacité d'accueillir des jeunes et leur transmettre un certain nombre de valeurs dont vous semblez croire que nous sommes dépourvus.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,**

**3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et**

**Maud MILLIER DUMOULIN)**

## **9 - Maison du Pouvoir d'Achat**

**Rapporteur : M. MBOUNI**

**M. MBOUNI.-** Bonsoir, Mesdames, Messieurs, chers élus,

Dans la suite de la réalisation depuis janvier, cette délibération concerne la création de la Maison du Pouvoir d'Achat.

Dans un contexte d'inflation constante le pouvoir d'achat constitue l'une des préoccupations premières des Français. Au-delà des aides qui existent déjà et qui sont soumises à critères nous souhaitons renforcer des dispositifs autour du pouvoir d'achat en déployant et en développant la Maison du Pouvoir d'Achat.

Qu'est-ce que la Maison du Pouvoir d'Achat ? C'est un label qui a pour objectif de proposer des opérations d'achats groupés. Elle n'est pas dotée d'une personnalité juridique propre et son activité est intégrée à celle des services municipaux.

Les achats groupés s'adressent à tous les habitants de la commune nouvelle sans distinction de critères, majeurs, bien évidemment, aux agents municipaux ainsi

qu'aux personnes salariées de commerces et entreprises d'Oullins-Pierre-Bénite.

Sur un produit ou un service sélectionné, une enquête au préalable sera réalisée d'ici quelques semaines si nous validons cette délibération ce jour, la Maison du Pouvoir d'Achat sera en mesure de proposer la meilleure offre qualitative ayant des prix plus avantageux que le prix du marché. C'est l'ambition que nous souhaitons nous donner pour la Maison du Pouvoir d'Achat.

Comment cela va-t-il se passer concrètement ? Suite à la sélection du sujet sur la Maison du Pouvoir d'Achat, par exemple l'isolation, la Maison du Pouvoir d'Achat lance un appel à partenariat auprès de tous les acteurs. Suite à une analyse comparative une offre est choisie avec un partenaire. S'en suit une réunion publique d'information afin d'avoir le contact avec les habitants et d'expliquer les offres, rentrer un peu plus dans le détail et être un peu plus personnalisé.

Ensuite, si les habitants le souhaitent ils peuvent alors souscrire.

Pour précision, la Ville et sa Maison du Pouvoir d'Achat se limitent à un rôle d'AMO, de coordination, d'information et de communication.

Il n'y a aucun encaissement d'argent par la mairie, les contrats se faisant directement entre les consommateurs et le partenaire retenu.

Très important pour nous, des lieux d'accueil sont en cours d'étude afin de pouvoir accueillir une permanence et recevoir les habitants ainsi que les partenaires qui seront avec nous.

Je vous remercie d'autoriser M. le Maire à valider tous les actes et à signer tous les actes nécessaires à la création de la Maison du Pouvoir d'Achat.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Levana. J'ai une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Monsieur le Maire, Madame la Maire déléguée, Mesdames et Messieurs les élus, en aucune manière je ne désavoue l'initiative de Maison du Pouvoir d'Achat pensée pour le collectif visant à regrouper des besoins pour obtenir une prestation moins coûteuse que si la demande avait été individuelle.

Notre pouvoir d'achat a été drastiquement réduit depuis les crises successives et les hausses des prix que l'on ne veut lier qu'au manque de stock depuis la pandémie et aux difficultés d'approvisionnement depuis que la Russie a lancé son agression en Ukraine, qui mettent en grande difficulté beaucoup de nos concitoyens.

Prendre des mesures à l'échelle d'une collectivité pour soutenir le pouvoir d'achat est donc à saluer.

Cependant, le terme Maison du Pouvoir d'Achat, reprise d'une initiative lancée antérieurement à Pierre-Bénite, est néanmoins inapproprié puisque les candidats, habitants majeurs de la commune, salariés des commerces et entreprises d'Oullins-Pierre-Bénite, agents municipaux ne trouveront pas un toit pour discuter de leur demande et la déposer mais devront la dématérialiser sur le site internet de la ville après avoir pris connaissance de la page internet dédiée à ce projet.

Cette dite Maison du Pouvoir d'Achat est donc plutôt virtuelle même s'il est aussi possible de s'inscrire à une action en composant un numéro de téléphone prévu à cet effet.

Je regrette, Monsieur MBOUNI, puisque vous étiez présent en commission municipale et que vous êtes en charge de la maison du projet à Pierre-Bénite, si j'ai bien compris, portée par une association et non par les services municipaux comme cela va être le cas à Oullins-Pierre-Bénite, que vous ne nous ayez pas transmis les informations demandées pour préparer ce conseil municipal et notamment cette délibération. Elles m'auraient éclairée sur le fonctionnement de cette organisation virtuelle et peut-être dispensée d'intervenir ce soir.

Cependant, s'il me semble avoir compris la procédure, c'est-à-dire déposer une demande, attendre qu'une interface nous spécifie le dénominateur commun, recevoir une proposition d'achat groupé présentée par un prestataire, participer à une réunion en présentiel avec le prestataire sélectionné, procéder enfin à la commande, je n'ai pas élucidé qui fixe les critères pour retenir un projet ou l'évincer ni comment ces critères seraient fixés, comment par ailleurs seront traitées les demandes abouties et les demandes non-abouties et si elles seront traitées. En un mot, une analyse des résultats à l'issue d'un temps défini de fonctionnement de cette Maison du Pouvoir d'Achat sera-t-elle faite et publiée ?

Je vous remercie.

**M. MBOUNI.-** Merci, Madame SECHAUD.

Tout d'abord, pour le bilan je m'en excuse. Comme je l'ai précisé concernant le bilan de l'association, ce n'était pas une action portée par la Ville, il fallait remonter les données. Je les ai aujourd'hui, je pourrai vous les envoyer mais j'ai déjà précisé, par exemple, pour les différentes opérations du type achat de pièges à moustiques ce que cela donnait avec une trentaine de foyers, etc. ou pour l'électricité où 580 foyers s'étaient inscrits mais on va vous transmettre les données pour vous donner un ordre d'idée de ce qui est réalisé. C'est purement un délai de réalisation de ma part.

Je pense avoir dit que l'avantage de la Maison du Pouvoir d'Achat est d'avoir un lieu d'accueil pour recevoir les gens. Ces lieux d'accueil sont en cours de discussion pour en avoir un sur Oullins et un autre sur Pierre-Bénite pour que les gens puissent venir s'inscrire, poser leurs questions, ce qu'ils ne peuvent pas faire sur internet et également voir les partenaires sélectionnés. Donc, il y aura bien un lieu d'accueil en plus lors de l'ouverture de la Maison du Pouvoir d'Achat.

Si j'ai bien noté, sur les critères il a été dit qu'on va faire des cahiers des charges à chaque fois qu'il y aura une demande, un produit, un service, avec des critères d'évaluation. Par exemple, on va lancer les mutuelles avec une AMO qui a un cahier des charges, qui va le valider, le suivre jusqu'au bout.

Je vais vous envoyer les bilans d'opération qu'on fait chaque fois pour vérifier si on reconduit ou pas, si c'est intéressant pour les gens ou pas. Donc, on a bien une boucle pour vérifier qu'on ne dépense pas notre énergie pour rien et que c'est efficace pour les gens.

Concernant les solutions d'économies d'énergie on a eu de très bons retours : trois foyers ont souscrit pour un montant de 47 000 € avec des réductions, avec des subventions et un accompagnement. Ce sont des choses qui fonctionnent.

Je comprends que vous souteniez qu'il y ait des questions mais nous restons ouverts. C'est un dispositif que nous mettons en place, que nous avons expérimenté et avec la commune nouvelle, les moyens et un service derrière pour porter ce sera beaucoup plus robuste et efficace pour les habitants.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour ces explications. Le pouvoir d'achat de nos habitants est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

Nous n'avons pas 36 solutions à notre niveau. Si, bien sûr, il y a le levier de l'impôt mais nous n'augmentons pas les impôts. Ici, c'est vrai que cela paraît quelque chose de tout à fait normal puisqu'aussi bien à Oullins qu'à Pierre-Bénite cela fait des années que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition. Je rappelle qu'alors que les Françaises et les Français, vous l'avez très bien dit Madame SECHAUD, souffrent terriblement de ce côté- là, d'autres villes ont beaucoup moins de scrupules parce que la gestion n'est pas la même.

De simples chiffres : à Paris c'est +52 % d'augmentation, c'est terrible ! À Grenoble +25 %. Lyon pourrait presque passer pour le bon élève avec juste +9 %.

Pour les habitants en cette période je trouve que c'est vraiment un signal extrêmement dur envoyé à leur endroit et cela montre aussi que quand il n'y a pas la gestion qui va derrière on est obligé de faire supporter tout cela aux habitants.

Dernier point, évidemment que la priorité est le pouvoir d'achat par rapport à cette délibération mais c'est aussi la sécurisation d'un certain nombre d'opérations, je pense notamment à l'isolation des bâtiments. On n'est jamais sûr à 100 % qu'il y avait une offre qui nous permettait d'être beaucoup moins chers qu'une offre groupée mais, en plus, cela permettait de sécuriser les personnes qui voulaient bien y souscrire puisqu'il y avait l'aval derrière d'un prestataire, de l'association, de la mairie et on le sait, malheureusement, on a eu un certain nombre d'exemples d'arnaques dans ce type de sujet. On était là aussi pour sécuriser les gens et on sera là encore pour le faire avec, Levana l'a très bien rappelé, la dématérialisation mais pas seulement. On pourra proposer des permanences physiques aussi bien à Oullins qu'à Pierre-Bénite pour les personnes qui le souhaiteront.

Je mets aux voix la Maison du Pouvoir d'Achat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,**

**3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET**

**et Maud MILLIER DUMOULIN)**

Vous n'êtes pas pour le pouvoir d'achat, Madame MILLIER DUMOULIN ?

**Mme MILLIER-DUMOULIN.-** C'est toujours pareil, est-ce aux communes de pallier ?

**M. LE MAIRE.-** Décidément, si on ne pallie jamais... Il faut qu'on reste dans notre rôle.

Là, on ne pallie rien du tout, on se dit qu'on va tous se mettre ensemble pour payer moins cher. Je ne sais pas si c'est le rôle de quelqu'un d'autre que nous. On le propose.

Je vais finir par croire qu'on n'a pas la même vision. Cela m'ennuie.

## **11 - Garantie d'emprunt - Association Échanges Francophones**

### **Rapporteure : Mme MARTELLACCI**

**Mme MARTELLACCI.-** Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur une garantie d'emprunt demandée par l'Association Échanges Francophones. Cette association organise depuis 2018 le festival des Francophonides sur la ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

D'abord localisé à la Maison du Peuple, le festival se déroule depuis 2020 au Parc Jean de la Fontaine, durant 2 jours au mois de septembre.

Ce festival en plein-air, qui voit se produire des têtes d'affiche francophones telles que Christophe Maé, Bénabar, Suzane ou encore Black M, contribue au rayonnement de la commune.

L'association connaît aujourd'hui des difficultés de trésorerie et a sollicité un prêt de 80 000 € sur quatre ans auprès du Crédit Mutuel, prêt qui lui est consenti sous réserve que la Ville le garantisse à hauteur de 50 %, soit 40 000 €, d'où cette délibération que je vous demande d'approuver.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention de M. BAARSCH.

**M. BAARSCH.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, la culture est un élément essentiel de la vie sociale. Elle permet la compréhension, l'acceptation ou même l'adhésion des sociétés à des philosophies qui ne sont pas les nôtres. Le déficit de culture c'est le racisme, l'homophobie, l'intolérance. Notre société a besoin d'une culture forte pour rassembler, aujourd'hui particulièrement quand on voit les tensions agressives qui animent notre planète et quelquefois aussi à une échelle bien moindre dans la vie municipale quand les choix politiques ne sont plus que stratégie politique alors que ces choix sont là normalement pour amener un plus dans la vie de nos concitoyens.

Mais revenons à notre sujet, les Francophonides, leur magnifique site internet, que pouvons-nous apprendre ? L'émission 2023 semble bien allumée, la météo clémente, les spectatrices et les spectateurs nombreux devant la scène, les sponsors pas rikiki. Alors, que se passe-t-il ?

Demander un prêt pour des difficultés de trésorerie, est-ce pour un problème de fonctionnement ?

Cela va-t-il se reproduire l'année suivante ?

Était-ce déjà le cas les années précédentes ?

La mairie propose-t-elle une aide à la résolution de ces difficultés, une aide autre qu'une caution bancaire ?

Ne vaudrait-il pas mieux subventionner ce festival ?



Et les sponsors, que font-ils ? La Région, McDo, ne sont-ils pas aussi susceptibles de mettre la main à la poche ?

C'est vrai que notre président de région n'est pas fan de culture, on l'a vu à l'œuvre il y a quelque temps et que McDo a d'autres objectifs : mal nourrir, mal payer, mal respecter les lois sur l'environnement et le recyclage, mal payer les impôts.

Et, cerise sur le gâteau, le président de cette association est le maire LR de Vernaison, un ancien Pierre-Bénitain.

Cette culture proposée sent les petits arrangements entre amis mais peut-être n'est-ce pas la réalité ?

Le spectacle qui nous est donné à voir ne nous semble pas très beau. Néanmoins, la culture est essentielle alors nous nous abstiendrons en attendant d'en savoir plus.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**Mme MARTELLACCI.-** Monsieur BAARSCH, depuis le début du mandat vous vous plaignez des réductions de subventions, du manque d'aide aux acteurs culturels du territoire. C'est quand même un comble que vous nous reprochiez qu'on prenne le parti de soutenir un important festival de musiques francophones qui permet à notre commune de rayonner et à de jeunes espoirs de la région Rhône-Alpes de se faire connaître grâce à un tremplin.

Pour tout vous dire, l'association se trouve justement en difficulté financière suite à un recul des subventions et à un recul du mécénat des autres partenaires du festival.

Il y a eu une légère baisse de fréquentation en 2023 mais ce n'est pas un problème de fonctionnement, l'association est très bien gérée. Elle ne nous demande pas une aide financière mais qu'une garantie d'emprunt sur ce prêt. Elle ne nous a pas sollicités pour une aide. Il n'y a pas d'inquiétude sur sa viabilité financière.

Quant à sa présidence, je vous souligne qu'elle est bien présidée par Bernard VUILLEMARD et non par M. Julien VUILLEMARD, Maire de Vernaison.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Solange.

Je suis quand même assez surpris ou alors je n'ai pas complètement saisi le sens de l'intervention parce qu'il est demandé aux sponsors de donner davantage, puis finalement on se rend compte qu'on n'aime pas les sponsors, puis on se dit que la Région devrait donner plus, mais la Région n'aime pas la culture et donne moins.

Nous ne sommes pas là pour défendre untel ou untel. Je vais quand même vous redire - je vais reprendre ma casquette de conseiller régional - que le budget de la culture n'a pas été baissé d'un seul centime. Il a juste été redirigé, moins sur les métropoles, davantage sur les festivals et les théâtres ruraux.

Effectivement, c'est une vision différente. On se demande pourquoi continuer à donner cinq, six, sept fois plus aux grands théâtres des grandes métropoles à

Lyon, à Grenoble, à Clermont-Ferrand et quasiment rien sur les territoires plus ruraux. Il y a une vraie position courageuse du président de Région de dire qu'on ne baisse pas d'un centime le budget culture mais qu'on le redéploie différemment.

Je peux comprendre que certains d'entre vous se disent : "Non, nous, on préfère que l'intégralité ou la quasi-intégralité des subventions sur la culture, aussi bien nationales que régionales, aille aux grandes scènes uniquement dans les métropoles, uniquement au niveau national à Paris".

Mais, vous le savez, suite au Covid quelles sont les scènes qui ont le plus souffert ? Ce sont toutes ces petites scènes situées dans des villes moins subventionnées qui avaient moins de moyens, qui ont été vraiment en grand danger. C'est d'ailleurs pour cela à l'époque que la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait même voté un budget supplémentaire d'aide à la culture suite au Covid.

C'est extrêmement important parce que quand j'entends que le président n'aime pas la culture, en réalité j'étais là au début du mandat et le budget culture a été augmenté de façon significative par rapport au mandat précédent.

Si, Monsieur BAARSCH, je vous assure. Les chiffres sont là.

On peut avoir une vision différente, pourquoi pas pour le tout métropole, mais, en revanche, on ne peut pas dire n'importe quoi.

Sur les Francophonides, j'ai compris que ce n'était pas trop votre tasse de thé au niveau de la programmation. Je pense pourtant que c'est une vraie chance pour notre territoire que d'avoir un festival de cette qualité en plein-air maintenant lors de chaque rentrée. Ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir aller dans les très grands festivals. Je pense notamment aux Nuits de Fourvière, à la programmation extraordinaire et c'est très bien mais, vous le savez comme moi, si vous n'avez pas réservé votre place en temps et en heure et si vous n'en avez pas les moyens tout simplement ce sera compliqué de vous y rendre.

Ici, on propose autre chose. Ici, en septembre on aura un festival de grande qualité, un festival où tout le monde pourra se rendre, notamment les habitants de notre commune Oullins-Pierre-Bénite, pour une somme très raisonnable qu'on ne voit sur aucun autre festival et c'est grâce aux moyens nouveaux qui nous sont donnés, grâce à la mutualisation de nos ressources que l'on va pouvoir permettre aux habitants de notre commune de bénéficier de places à des prix extrêmement modiques que là non plus nous ne retrouverons nulle part ailleurs pour aller voir des artistes, comme Louis Bertignac, qui se produiront à la rentrée de septembre.

Je vous invite à réserver d'ores et déjà vos soirées des 6 et 7 septembre au parc Jean de La Fontaine pour voir cela concrètement et vous faire un avis.

J'ai déjà eu à discuter de ce sujet avec un certain nombre de vos collègues que je n'ai jamais vus au festival. Parfois, pour parler d'une chose c'est bien aussi de s'y être rendu, de pouvoir constater ce qu'il s'y passe et le brassage qui est réalisé avec le public de festival mais aussi ces habitants qui n'ont pas l'habitude de se rendre dans ce type d'événement culturel et qui viennent grâce aux conditions très avantageuses que nous pouvons leur proposer.

**M. HEBERT.-** Étant donné les éléments, nous demandons une suspension de séance pour quelques instants.

**M. LE MAIRE.-** D'accord. Nous nous retrouvons dans dix minutes au maximum, même moins.

*(Suspension de séance.)*

Je vais mettre aux voix la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
11 abstentions (Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Claire BELLISSEN, Benjamin GIRON, Alexandre HEBERT, Jean-Charles KOHLHAAS, Claude MOUCHIKHINE, Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET, Pierre-Marie MAUXION et Maud MILLIER DUMOULIN)**

*Ne prend pas part au vote : Solange MARTELLACCI.*

## **12 - Mise en place de la gratuité pour les médiathèques d'Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteure : Mme MARTELLACCI**

**Mme MARTELLACCI.-** La commune nouvelle comporte deux médiathèques, il était donc important de rapidement harmoniser leurs tarifs.

Trois scénarios ont été envisagés : celui de l'harmonisation à la hausse, celui de l'harmonisation à la baisse et celui de la gratuité.

L'augmentation était, bien sûr, inenvisageable vu le rôle primordial que jouent les médiathèques en tant que lieu d'échange, de rencontre, de partage et d'apprentissage.

Dans les communes qui ont adopté la gratuité une hausse de fréquentation a été enregistrée et c'est là tout l'intérêt de cette gratuité, de donner un accès à la lecture publique et à la culture au plus grand nombre. On sait tous qu'il est plus facile de pousser la porte d'une médiathèque ou d'un théâtre que d'un opéra.

La perte de recette engendrée par la gratuité de l'abonnement est estimée à 23 000 €, soit moins que ce que coûte l'équivalent temps plein requis pour la gestion de cette régie et le temps ainsi libéré pourra être consacré à du travail à plus-value comme le conseil aux usagers et la médiation.

Souhaitant faire de la commune un acteur novateur et dynamique dans le domaine culturel nous avons donc choisi de rendre nos deux médiathèques gratuites à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour tous les usagers, qu'ils soient habitants de la commune ou non. Oullins-Pierre-Bénite devient donc la première ville de la Métropole à proposer cette gratuité pour tous dans ses médiathèques.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention de M. BAARSCH.

**M. BAARSCH.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, lors de la commission il y a quelques jours vous nous avez expliqué que le coût de gestion des abonnements aux médiathèques était plus élevé que les recettes de ces abonnements. C'est un argument économique irréfutable. Mais dans votre

délibération vous affichez un territoire apprenant, facilitant l'accès à la culture avec un abonnement gratuit et pour tous. Belle perspective !

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, la culture est une composante essentielle à la vie sociale.

La culture pour tous, avec près de 7 000 cartes d'abonnement il y a encore beaucoup à faire pour que la culture parvienne dans tous les foyers de notre commune.

Bien évidemment, nous allons voter favorablement à cette délibération mais nous aimerions quand même savoir ce qui va être mis en œuvre pour amener nos concitoyens à détenir une carte d'abonnement.

Merci.

**Mme MARTELLACCI.-** Monsieur BAARSCH, effectivement, c'est un choix politique fort qui marque notre volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre. Merci de le souligner.

Cette perte de recette dont vous parlez ne se répercute pas sur le budget de la culture ni sur les budgets de nos médiathèques, cela ne dégrade pas du tout le service rendu aux usagers ni les achats de collections, encore moins l'offre culturelle de notre commune. Au contraire, une augmentation de la fréquentation est attendue dans les deux équipements et les agents joueront donc un rôle de médiateur auprès des abonnés à qui ils feront découvrir l'ensemble de la programmation culturelle de la commune notamment les invitant à se rendre dans nos théâtres.

Pour ce qui est de la programmation culturelle globale de la commune vous savez qu'on est très investi dans l'enseignement artistique et culturel et que notre engagement en matière de culture est très fort. On est très fier d'être une commune où la culture a toujours été une priorité et non pas un facteur d'ajustement budgétaire, comme le soulignait Clément tout à l'heure. Nos subventions au théâtre La Renaissance et à nos associations culturelles comme la MJC ont d'ailleurs été maintenues à l'identique pour 2024. Comme je le répète souvent, la culture à un coût mais elle n'a pas de prix.

Quant à votre question technique sur l'abonnement, effectivement les usagers auront toujours une carte. On réfléchit à dématérialiser en QR Code mais il y aura toujours des cartes d'abonnement.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour ces explications, Solange. Ces éléments rappellent à quel point la culture sera notre priorité pour Oullins-Pierre-Bénite ; elle l'est déjà depuis très longtemps. Je crois que la médiathèque est sans doute un des lieux les plus intéressants dans une ville où tous les publics se croisent, où c'est l'accès aux livres, l'accès au savoir, l'accès aussi à l'information et de l'ouvrir le plus largement possible et qu'il n'y ait absolument plus aucune barrière, en tout cas tarifaire ni de barrière d'inscription lourde et fastidieuse, nous semblait quelque chose de très intéressant à proposer dans le cadre de notre commune nouvelle et de ses moyens nouveaux.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **13 - Convention entre la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et le Centre Communal d'Action Sociale d'Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteure : Mme DOMINGUEZ.**

**Mme DOMINGUEZ.-** Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais faire court, vous avez l'air bien fatigué. Vous êtes tous bien attentifs, j'espère que vous allez l'être pour ma délibération.

Cette délibération concerne la convention entre la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et le CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite.

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, chargé d'animer, de développer, de coordonner, en lien avec des partenaires publics et privés, des actions à destination des publics les plus vulnérables.

Les compétences du CCAS sont régies par les articles L123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Pour respecter l'autonomie du CCAS et pour une bonne organisation des services, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite s'engage à apporter au CCAS et pour certaines fonctions son expérience.

Pour une bonne transparence la convention détaille la nature des prestations apportées par la Ville au CCAS.

Afin de permettre la réalisation de ces missions pour son fonctionnement quotidien le CCAS bénéficiera de moyens apportés par la Ville et notamment :

- L'appui des services supports de la Ville
- La mise à disposition de bâtiments et matériels divers
- La mise à disposition de personnel
- Une participation financière sous forme de subvention d'équilibre versée annuellement par la Ville.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une nouvelle convention la nature des liens existant entre le CCAS et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite avec, pour objectif, de définir l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au CCAS.

La présente convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la durée du mandat à compter de sa date d'effet. Elle est reconduite à chaque renouvellement général du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas qui est fatigué, Marysa.

Merci.

J'ai une demande d'intervention de M. MANTELET.

**M. MANTELET.-** Conséquence de la fusion, la ville nouvelle doit passer une nouvelle convention avec le nouveau CCAS. Autre conséquence de la fusion, le CCAS ne fonctionne actuellement pas efficacement et n'est pas en mesure de répondre aux besoins des usagers.

En effet, le déménagement du CCAS fusionné sur le site de Pierre-Bénite occasionne de nombreux problèmes pour les personnes qui ont recours à ses services. Tout d'abord, l'éloignement pour les habitants des quartiers périphériques d'Oullins, comme le Golf ou encore La Cadière qui vient pourtant tout juste d'être déclaré QPV. Les démarches ne sont pas encore toutes faisables en ligne, et tout le monde n'est pas à l'aise avec l'outil numérique.

Ensuite, la mise en place de ce nouveau CCAS a entraîné des retards dans les rendez-vous proposés aux personnes en situation de précarité. Un décalage de deux mois dans certaines situations.

De plus, bien que le CCAS ait officiellement déménagé sur Pierre-Bénite, des rendez-vous ont encore été donnés sur Oullins. Problème de mise à jour du logiciel, paraît-il.

Et si on a la chance d'avoir un rendez-vous mais que le dossier est incomplet, il faut revenir à nouveau sur Pierre-Bénite, alors que dans cette convention il est bien noté, dans le patrimoine bâti du CCAS, une adresse place Salengro à Oullins !!

Ajoutons à cela que le retard pris dans les rendez-vous occasionne aussi un retard dans la prise en charge des demandes, ce qui n'est pas grave... après tout ces familles ne sont qu'en situation de précarité, rien de plus !

Enfin, pour l'aide alimentaire, qui est de 45 € pour 2 mois, une fortune, les dossiers seront étudiés en commission... au mois d'avril !

Nous voyons là les conséquences de cette fusion réalisée dans la précipitation et mal préparée.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Ne m'en voulez pas, Monsieur MANTELET, mais parfois je trouve vos interventions un peu déconnectées de ce qu'il se passe sur le terrain. Vous semblez ignorer que le CCAS est à Pierre-Bénite mais à Oullins aussi.

Monsieur MANTELET, le CCAS effectivement a déménagé sur la mairie annexe de la mairie déléguée mais il y a une permanence quotidienne du CCAS ici en mairie d'Oullins, mairie centrale. Donc l'Oullinois qui veut aller au CCAS vient toujours ici à la mairie d'Oullins. Vous pouvez dire non tant que vous voulez, je vous explique juste l'organisation que nous avons mise en place. Vous pouvez expliquer aux gens que cela se passe différemment. Vous habitez Oullins, vous venez au CCAS ici à la mairie d'Oullins, vous habitez Pierre-Bénite vous allez au CCAS à la mairie déléguée de Pierre-Bénite. C'est comme nous l'avions annoncé depuis des mois et des mois. C'est ainsi que cela se passe aujourd'hui au niveau du CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite.

Je le rappelle, la proximité était le préalable à toute réflexion. Donc, les habitants de Pierre-Bénite ou d'Oullins n'ont pas perdu en proximité au niveau des services puisque quand un service déménage nous maintenons une permanence sur place, en tout cas sur son lieu d'origine. C'est totalement le cas sur le CCAS.

Oui, bien sûr, il y a comme avant des commissions pour décider des aides mais, franchement, ce n'est pas rendre honneur au travail formidable réalisé par nos travailleurs sociaux parce que là aussi je peux vous dire que, pour avoir encore

eu une réunion ce matin à ce sujet, un travail considérable est réalisé des deux côtés.

Oui, parfois cela ne va pas suffisamment vite, cela ne va jamais assez vite quand on est en précarité, et là-dessus je le comprends, Monsieur MANTELET, mais je peux vous assurer que le travail est fait et de façon extrêmement consciencieuse au quotidien.

**M. MANTELET.-** Deux choses. D'abord, je ne remets absolument pas en cause le travail des salariés. Je sais que ce sont des personnes qui font un travail avec beaucoup de cœur, il n'y a pas de problème là-dessus. Je parle de l'organisation issue de cette fusion.

D'autre part, tout ce dont je parle dans mon intervention concerne des cas qui se sont vraiment produits. Des familles ont été obligées d'aller à Pierre-Bénite alors qu'elles sont domiciliées sur Oullins.

**M. LE MAIRE.-** Je vous invite à leur indiquer qu'elles m'envoient un mail, me fassent un appel ou qu'elles passent par vous, peu importe, pour qu'on règle cela puisque, je le redis, le CCAS est présent ici au quotidien à la mairie d'Oullins et il est présent également sur la mairie déléguée de Pierre-Bénite au quotidien.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Maud MILLIER DUMOULIN)**

### **Questions orales**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons une question de deux groupes réunis, une question mutualisée du groupe "Communistes et Progressistes" et du groupe "Gauche écologie rassemblée".

Je ne sais pas qui souhaite la poser ?

**M. MANTELET.-** C'est encore moi.

Il y a 2 ans, les habitant.e.s de notre territoire découvraient l'existence des PFAS (molécules et composés perfluorés) grâce à une enquête journalistique réalisée par 17 médias, parue dans la presse puis diffusée sur France 3 et Envoyé Spécial. Depuis, les communes concernées – dont Pierre-Bénite et Oullins - la Métropole, des organisations politiques, des associations et des collectifs de riverains ont entrepris des actions pour que cessent les rejets de ces molécules dans l'air et l'eau, ainsi que pour interdire leur utilisation.

Le député de la circonscription, Cyrille ISAAC-SIBILLE a aussi présenté un rapport parlementaire sur le sujet qui affichait au premier abord des intentions louables, mais qui restent néanmoins timides et bien insuffisantes au regard des enjeux.

Cependant, depuis la découverte de ces PFAS, l'État a pris de premières mesures qui ont contraint les exploitants locaux à s'engager dans une limitation puis un arrêt des rejets de ces molécules depuis septembre 2022 pour Dakin et depuis d'ici septembre 2024 pour Arkéma pour certaines molécules.

Parmi ces mesures, on trouve notamment :

- **une réglementation** sur les denrées alimentaires renforçant la surveillance dans le milieu naturel
- **une 1<sup>ère</sup> valeur limite française** sur les rejets industriels (PFOS) de 20 PFAS
- **une proposition d'interdiction** fin 2024 au titre du règlement européen REACH (Enregistrement, Évaluation et autorisation des substances chimiques)
- **un plan ministériel PFAS** copiloté par Santé Publique France et l'ANSESS, pour permettre de préciser l'état des lieux, de mieux comprendre ces polluants émergents et de combattre les pollutions en établissant des valeurs toxicologiques de référence. Mais aussi de mesurer les degrés d'imprégnation de la population française.
- **des campagnes de surveillance** dans les rejets des ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement)
- **un premier rapport de l'IGEDD** (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) sur ce sujet

C'est donc avec une grande surprise que nous avons appris récemment que l'entreprise Daikin, qui avait pourtant pris des mesures avant que le scandale n'éclate, avait déposé un dossier d'extension de son site de Pierre-Bénite, dans laquelle seront utilisés des perfluorés de catégorie 1B/H360.

Réglementairement, ce projet ne nécessite pas de nouvelle autorisation d'exploiter de la préfecture. Toutefois la société a dû répondre aux nombreuses demandes de compléments de la DREAL quant au dossier déposé.

Cette nouvelle est inquiétante pour plusieurs raisons :

1. la composition exacte de ces molécules est non-divulguée au motif du secret industriel, impossible donc de savoir si elle rentre dans le cadre d'une réglementation
2. la catégorie 1B/H360 est présentée comme pouvant nuire au fœtus, présentant un risque sanitaire
3. Daikin s'est engagée à chercher des alternatives à ces PFAS dans les 36 mois qui suivront la mise en route de ce site
4. si ces recherches n'aboutissaient pas, Daikin devra prouver l'impossibilité technique ou financière de les remplacer, ainsi que leur innocuité pour l'environnement
5. les déchets de ces molécules devraient être rejetés dans l'air via un système de brûleurs et de filtres atténuant leur quantité, ce qui sera contrôlé par un laboratoire agréé désigné par... Daikin !

**Nous demandons donc que notre ville intervienne auprès des différents services de l'État et de l'exploitant Daikin afin que :**

- **l'appellation, la composition et la toxicité des molécules utilisées soient connues**



- **un contrôle des rejets dans l'air soit effectué par un laboratoire indépendant, désigné par les services de l'État**
- **un arrêt de la production soit confirmé si aucune alternative à ces molécules n'est trouvée dans les délais**

**En attendant que Daikin réponde à ces demandes, nous exigeons que l'activité de ce nouveau site soit suspendue.**

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci de cette question. Sans revenir sur l'ensemble de nos actions que nous menons depuis maintenant deux années, je vais peut-être revenir sur ce point précis sur lequel vous nous interpellez parce qu'il me semble qu'il y a parfois une petite confusion chez certains.

Ce nouveau bâtiment de Daikin date de 2021. J'ai compris que certains pensaient qu'une autorisation venait d'être donnée pour un bâtiment qui allait être construit pour des produits nouveaux qui allaient arriver. En réalité, tout cela date de 2021 à l'époque où on ne parlait pas vraiment de perfluorés puisqu'il n'y avait eu le reportage.

Je dis "pas vraiment" parce qu'en réalité il y avait eu le documentaire *Dark Waters* sorti aux États-Unis suivi d'un long article dans *Libération* à l'époque et j'avais saisi les services de l'État et de la Métropole pour leur demander s'il n'y avait pas un sujet concernant des rejets éventuels d'Arkema et Daikin.

À l'époque, on m'avait répondu qu'il n'y avait pas de norme, donc qu'il n'y avait pas de problème.

J'aime bien le rappeler parce qu'on avait commencé à s'en inquiéter mais à l'époque l'État semblait peu soucieux des rejets des industriels, en tout cas en matière de perfluorés.

On voit, vous l'avez rappelé, suite à un documentaire que depuis les choses se sont un peu emballées et l'État a quand même changé son fusil d'épaule. C'est ce que je tenais à rappeler.

Évidemment, nous avons sollicité les services de l'État concernant Daikin et nous avons également saisi directement Daikin pour leur dire que nous avons toujours été très satisfaits des résultats de leurs rejets aqueux dans le Rhône. Ils ont toujours été en avance par rapport à leurs voisins d'Arkema avec des rejets extrêmement faibles grâce à des procédés mis en place et pour cela nous les avons toujours félicités sauf qu'ils ne nous ont jamais dit clairement qu'il y avait des rejets atmosphériques. C'est là qu'on se rend compte qu'on est dans ce milieu de l'industrie chimique.

Attention, je ne suis pas là pour taper sur tout ce secteur industriel mais je me rends compte qu'en termes d'interlocuteur on a déjà connu plus transparent, pour ne pas dire plus.

Je vous rejoins assez sur la question et notamment sur la fin qui est de dire : "Rappelez-nous quels sont les rejets dans l'atmosphère, quels sont les moyens mis en œuvre pour les réduire au maximum et si toutefois vous n'y arriviez pas, autant mettre fin à un certain nombre de vos opérations et suspendre votre activité."

Je rappelle, pour en avoir encore parlé lors du conseil des élus organisés par la préfecture la semaine dernière, que si les rejets atmosphériques ne sont pas forcément bons, ils sont quand même difficilement comparables avec l'absorption de perfluorés dans notre alimentation. La littérature scientifique est à peu près unanime là-dessus pour dire que les perfluorés finissent dans notre corps avant tout par l'alimentation. Quand on boit de l'eau avec des taux importants de perfluorés quotidiennement et ce pendant des années, ce qui concerne notamment les communes un peu plus au sud de chez nous, on finit sans doute avec des taux d'imprégnation beaucoup plus importants que lorsqu'il peut y en avoir dans l'atmosphère. Cela n'excuse rien, cela ne veut pas dire qu'il faut continuer à faire comme s'il n'y avait pas de rejet dans l'air, mais il y a un vrai sujet.

Vous pouvez compter sur nous pour nous joindre à vos questions auprès des organismes d'État mais également auprès des industriels.

Je rappelle que nous avons déposé une plainte il y a déjà deux ans et qu'elle est actuellement instruite par deux juges d'instruction puisque nous avons en plus été rejoints au niveau de notre plainte par 39 autres communes, communautés de communes et syndicats des eaux. Ce type de plainte collective est une première en France. Les auditions sont menées depuis un certain nombre de mois avec un service spécial dédié au niveau des services de gendarmerie.

J'en profite pour vous dire que je réunirai une nouvelle fois très bientôt ce collectif de communes pour évaluer ensemble s'il ne serait pas possible de mettre en place la même méthode que celle qui a été mise en place en Belgique à Anvers puisqu'il y a eu un gros scandale il y a quelque temps autour de l'entreprise 3M qui produisait des perfluorés. Il y a eu de très grosses condamnations de l'entreprise notamment pour indemniser les collectivités qui ont dû mettre en œuvre un certain nombre de moyens pour dépolluer. Une très grande étude d'imprégnation, c'est-à-dire de prélèvements sanguins, a été menée à Anvers avec des résultats très rapides. En six mois on pouvait savoir s'il y avait des répercussions notamment chez les riverains.

Je vais organiser une rencontre avec les laboratoires qui ont organisé tout cela à Anvers qui ont un vrai savoir-faire.

D'ailleurs, concernant les laboratoires, j'ai vu que vous faisiez allusion au fait que l'État avait demandé à Daikin des contrôles très stricts mais des contrôles qu'ils réalisent eux-mêmes et là je crois qu'on touche du doigt un des problèmes du droit de l'environnement en France, c'est que la plupart du temps et on s'en est rendu compte, on demandait à l'industriel de réaliser ces contrôles pour savoir si tout se passait bien.

Je n'ai pas de raison de remettre en doute tout cela mais à un moment on se dit que l'État pourrait être là pour proposer des contrôles qu'il piloterait lui-même, ce qui n'est pas le cas. Quand il y a une fuite sur un site chimique, l'État n'a plus les moyens, en tout cas n'a plus de contrôle de l'atmosphère tout autour de ces sites chimiques, même des sites SEVESO seuil haut. Non, il s'en réfère à l'industriel et lui demande si tout va bien, si l'industriel a bien réalisé des tests et si ces tests sont rassurants. Voilà, aujourd'hui, comment cela se passe.

J'ai déjà interpellé l'État là-dessus. Je pense qu'il y a quand même des choses à réaliser de ce côté-là.

Je vous remercie pour cette question.

Nous avons aussi une proposition de question diverse de M. HEBERT. L'idéal serait quand même de nous transmettre les questions pour la prochaine fois. Mais je vous cède la parole.

**M. HEBERT.-** J'ai une première question. Oullins est en zone 30 et donc en double sens cyclable sur la totalité de son territoire. Pierre-Bénite ne l'est pas. Est-ce qu'une harmonisation est prévue ? Quelle est votre politique à ce sujet ?

**M. LE MAIRE.-** Sur la zone 30, effectivement, nous avons un certain nombre de rues côté Pierre-Bénite limitées à 30 km/h. Il faudrait s'interroger sur une harmonisation.

Toutes les rues d'Oullins ne sont pas en zone 30. Il faut qu'on puisse mener une réflexion par rapport à ce type de mesure, sachant que sur Oullins le nombre - c'est un élément parmi d'autres - d'écoles est beaucoup plus important. On a seulement trois groupes scolaires sur Pierre-Bénite avec la plupart du temps des rues qu'on essaie d'apaiser le plus possible tout autour.

Cela doit aussi apporter un certain nombre d'éléments à notre réflexion. Il n'y a surtout pas de précipitation pour une harmonisation dans ce sens mais une vraie réflexion en lien notamment aussi avec nos élus - n'est-ce pas Jean-Louis - par rapport à tout cela.

Vous avez une deuxième intervention ?

**M. HEBERT.-** Oui. Cette fois-ci cette intervention porte sur les PFAS. Il m'apparaissait essentiel de revisiter l'événement du 2 mars orchestré par les activistes d'Extinction rébellion et de Youth for climate visant Arkema.

Ces individus ont pénétré dans l'enceinte d'Arkema pointant du doigt sa contribution à la contamination perpétuelle de notre territoire et de notre Rhône. Ces âmes engagées cherchaient à braquer les projecteurs sur une entité accusée d'avoir empoisonné notre biotope. Leur dessein se déclinait en trois axes cruciaux :

- La remédiation des terres et eaux souillées aux frais d'Arkema.
- L'exigence d'une transparence implacable quant à la nocivité de ces activités et donc le respect de la loi sur notre principe de précaution.
- La compensation pour les dommages infligés aux résidents et aux agriculteurs locaux.

L'impact médiatique de leur action fut indéniable, provoquant un tourbillon médiatique et un intérêt journalistique marqué autour de la dangerosité de ces substances et l'exposition des populations focalisant moins sur la forme que sur le fond de cette contestation.

Je précise que nous ne cautionnons aucune forme de dégradation. Cependant, Monsieur le Maire, vos apparitions sur les ondes de BFMTV ont relayé un message particulièrement sombre avec l'utilisation des mots "exaction, violence, destruction d'un centre de recherche".

Permettez-moi de questionner la justesse de vos mots. Les images et investigations que j'ai pu personnellement mener révèlent un scénario bien moins apocalyptique que celui que vous dépeignez. Des grillages sectionnés,

quelques inscriptions murales, une porte démantelée, des chaises renversées : sommes-nous vraiment face à une destruction massive ?

Les acteurs de cette mise en scène semblent davantage être des citoyens ordinaires, des pères, des mères, des indignés par une menace sournoise à leur bien-être que des fauteurs de trouble au dessein destructeur.

Votre narration des faits, Monsieur, semble teintée d'une exagération calculée ayant pour effet de déformer la réalité. Quant à la violence que vous décrivez elle ne se résume pas qu'à l'effraction matérielle que vous évoquez, elle s'étend aux égarements moraux d'Arkema dont l'empreinte écologique et sanitaire ne peut être ignorée. Devrais-je rappeler les directives récentes déconseillant la consommation des fruits et légumes à proximité de l'usine qui viennent s'ajouter aux œufs, aux poules et aux poissons déjà malmenés par les PCB.

Ce qu'Arkema et Daikin ont détruit c'est tout simplement notre capacité à nous alimenter sainement, localement et pour pas cher et pas qu'à Oullins-Pierre-Bénite mais sur les dizaines de communes en aval qui constituent notre bassin nourricier.

Les pollutions se suivent et se ressemblent, malheureusement. Ne devrait-on pas y mettre un terme ? Les véritables actes de violence ne résident-ils pas dans la détérioration de notre cadre de vie et de notre santé orchestrée par des entités industrielles avec la bénédiction tacite des autorités ?

Le destin judiciaire réservé aux militants interpelle sur la nature de la violence que nous condamnons. La répression d'actes civiques est-elle justifiable quand elle sert à masquer des vérités inconfortables ?

La question fondamentale demeure. Quelle est la véritable violence ici ? Celle des citoyens qui réclament justice et transparence ou celle d'entreprises qui sous le couvert du progrès industriel compromettent l'avenir de notre écosystème ?

Nous aspirons, Monsieur le Maire, à une ère où la pureté de l'air, des sols, de l'eau et de notre sang ne sera pas reléguée au rang d'utopie, où notre commune ne sera plus le théâtre de compromissions écologiques, sociales et sanitaires.

Il semble que nous nous apprêtions à reproduire les erreurs du passé en accueillant une nouvelle unité de production de Daikin sur notre ville, déménagée des Pays-Bas du fait de sa pollution excessive. L'agrandissement de Daikin a nécessité l'attribution d'un permis de construire, confirmez-vous que vous l'avez attribué en tant que Maire de Pierre-Bénite ?

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je suis entièrement d'accord avec le début de vos propos. Je n'ai pas grand-chose à redire. Le principe de pollueur-payeur me semble indispensable. Chacun doit être mis face à ses responsabilités. Il n'y a pas d'autre sujet que la question de la santé des habitants, des riverains, cela doit être notre priorité.

En revanche, vous avez raison, je l'ai dit à un député d'Europe Écologie les Verts il y a 10 jours, je ne comprends pas qu'un élu de la République puisse se féliciter de dégradations d'un bien privé. C'est pour moi totalement à l'opposé de ce que doit être le discours responsable d'un élu.

**M. HEBERT.-** Ce n'est pas ce que je viens de faire.

**M. LE MAIRE.-** Je viens d'entendre à l'instant un élu municipal qui nous explique que, non, il n'y a pas eu d'exaction. Ce sont juste des gens qui ont cassé un grillage pour rentrer dans un site SEVESO seuil haut, qui ont cassé une porte puis peut-être renversé quelques chaises et il y a peut-être eu quelques bris de glace.

Si on commence comme cela, si des élus se permettent de dire : "Qu'est-ce que c'est finalement, on est en rentré chez quelqu'un, on n'avait rien à y faire, on a cassé mais très peu ?", quelle est l'image qu'on renvoie ? Qu'est-ce que je dis au jeune qui ne se sent pas bien, qui se dit : "Je vais brûler deux voitures de la municipalité parce que je ne suis pas bien" ? Quelle est l'image qu'on renvoie ? Je l'ai entendu, il y a des élus de la République, des députés, des élus municipaux qui nous disent que quand on n'est pas content, pour mettre le projecteur sur la situation à un moment il faut passer aux actes, c'est-à-dire qu'il faut casser. Ce type de discours est totalement hallucinant.

Vous dites qu'il y a eu un tourbillon médiatique, on a réussi. Oui, super, un tourbillon médiatique ! Cela a duré une soirée. Je le sais, j'y étais. J'aurais pu passer sur l'ensemble des télés du monde entier. Le lendemain il n'y avait plus rien. On est passé à autre chose. Je ne sais pas s'il y avait un match de rugby ou autre chose mais on n'en a plus parlé.

C'est cela le tourbillon médiatique ? Non.

Figurez-vous qu'il y a une autre vision des choses, j'en ai parlé précédemment, c'est de se dire que, oui, bien sûr, on en parle régulièrement dans les bulletins municipaux, en conseil municipal, on mène des actions concrètes. On dépose plainte. On ne dépose pas plainte en gesticulant, non, on dépose une plainte travaillée, construite, avec la plupart des collectivités du territoire, en tout cas du Sud Lyonnais jusqu'à l'Ardèche, le Nord Ardèche.

Une enquête est menée. Bien sûr, cela ne va jamais assez vite, je suis le premier à le dire. Mais, comme je vous l'ai dit, des juges d'instruction ont pris cela en main, des auditions sont réalisées. C'est du concret. Ce n'est pas un tourbillon médiatique d'une journée qui justifie qu'on casse tout. Ce sont juste deux visions très différentes. Ce n'est pas du buzz médiatique, c'est du travail, du travail qui peut être est moins mis en avant que d'autres gesticulations mais qui me semble quand même extrêmement sérieux et surtout responsable. Je pense qu'il ne faut pas que nous l'oublions.

Malheureusement, on le sait, depuis un certain nombre d'années la politique spectacle prend une part prépondérante dans le débat national. Nous sommes un certain nombre à le regretter. Souvent, les élus locaux le regrettent aussi amèrement. On a cette image de responsables nationaux qui maintenant pensent plus à communiquer, à faire le buzz qu'à être dans le fond des dossiers comme le font régulièrement les élus municipaux que nous sommes parce que, oui, nous, nous avons les mains dans le cambouis. Nous ne sommes pas là pour attirer la lumière sur nous mais plutôt à travailler.

Sur vos deux questions, vous dites que mes mots étaient forts, mais les vôtres sont, non pas à chaud comme moi sur BFM deux heures après les faits qui se sont déroulés, des mots écrits et j'ai bien entendu qu'il y avait une

compromission des élus locaux. Oui, le terme compromission a été utilisé. Il faudra quand même que vous me l'expliquiez.

Vous me demandez si nous avons signé un permis de construire. Oui, nous l'avons signé mais pas il y a six mois, pas il y a un an. C'était en 2021. Et Marlène est là qui était adjointe à l'urbanisme à l'époque. Oui, après avoir eu toutes les études de l'ensemble des organismes d'État pour nous dire que cet entrepôt répond à toutes les normes de droit et qu'il n'y a absolument aucun moyen de s'y opposer. D'ailleurs, il n'y a pas tellement de raison de s'y opposer. En 2021 ici personne ne parlait des perfluorés. Il faut toujours remettre les choses dans leur contexte. Oui, le permis de construire a été signé mais pas cette année, pas l'année dernière, en 2021. C'est une précision que je tiens vraiment à apporter parce que je sens une confusion. J'espère que c'est une confusion et qu'on n'essaie pas de jeter le trouble sur un calendrier qui n'est pas exactement celui que l'on nous présente régulièrement.

Voilà pour cette réponse à cette dernière intervention. Cela nous permet de conclure ce Conseil municipal.

**M. HEBERT.-** Je voudrais simplement dire que la gesticulation n'était pas de mon côté et que vous avez beaucoup parlé pour déformer mes propos. Je vous transmettrai mon texte, vous verrez que je n'ai pas tenu les propos que vous avez dit que j'avais tenus.

Par ailleurs, c'est vraiment dommage que vous ne connaissiez pas à l'époque où vous l'avez signé, même s'il n'y avait pas eu le scandale ici, les dangers des PFAS pour nous imposer 36 mois supplémentaires de pollution sur notre territoire.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je n'impose rien du tout. Daikin a développé des productions nouvelles depuis des années. À un moment, le maire qui est en place se doit de respecter le droit. On doit pouvoir trouver d'autres activités avec d'autres substances sur à peu près l'intégralité des industries chimiques de la vallée de la chimie et au-delà.

Je ne vous impose rien, que ce soit très clair, ni moi ni mes collègues, évidemment.

Le prochain Conseil municipal est le 9 avril 2024. Celui d'après sera le 2 juillet 2024.

Bonne soirée.

*La séance est levée à 21 heures 43.*

Procès-verbal envoyé aux élus le 27/03/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 09/04/2024

Procès-verbal mis en ligne le 11/04/2024